

BRUXELLES
FORMATION



former pour l'emploi

PRÉCARITÉ DES STAGIAIRES DE BRUXELLES FORMATION ET SES PARTENAIRES

Un état des lieux des conditions de vie
des chercheur·euse·s d'emploi en formation



– OCTOBRE 2023 –

SERVICE
ÉTUDES ET STATISTIQUES
DE BRUXELLES FORMATION

Enquêtes téléphoniques réalisées par le bureau d'études Sonecom

Secrétariat du Service Études et Statistiques, Direction Études et Développement :
02 371 74 15

e.delmarcelle@bruxellesformation.brussels

www.bruxellesformation.brussels

TABLE DES MATIÈRES

I	Introduction	4
II	Cadrage	6
	1. Cadrage théorique et chronologique.....	6
	1.1. Chronologie des études sur les conditions de vie et la précarité des stagiaires.....	6
	1.2. Définitions des indicateurs de précarité	8
	2. Cadrage méthodologique.....	11
	2.1. Répartition des stagiaires parmi les natures de formation	11
	2.2. Précautions méthodologiques liées aux sources de données	11
	2.3. Temporalité de l'étude présente	14
III	Analyse	15
	1. Précarité monétaire : Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM).....	15
	1.1. Méthodologie de l'enquête BIM.....	15
	1.2. Population générale et taux d'accès au statut BIM	16
	1.3. Populations spécifiques	17
	1.3.1. Genre	17
	1.3.2. Niveau d'études.....	18
	1.3.3. Nationalité	19
	1.3.4. Nature de la formation : préqualifiant vs visant l'insertion directe à l'emploi	20
	2. Précarité matérielle : enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC).....	21
	2.1. Méthodologie de l'enquête SILC.....	21
	2.2. Profil socio-démographique des répondants et représentativité	23
	2.3. Accès au logement et mal-logement	26
	2.4. Accès financier à des biens et services.....	36
	2.5. Indicateurs agrégés SILC et comparaison de la précarité des stagiaires.....	39
	2.5.1. Privation matérielle et sociale	39
	2.5.2. Seuil de pauvreté : taux de risque de pauvreté monétaire (AROP)	42
	2.5.3. Accès aux soins médicaux.....	44
	2.5.4. Pauvreté subjective.....	45
	3. Note sur l'hétérogénéité des publics selon l'opérateur de formation	47
IV	Conclusion	51
V	Bibliographie	55
VI	Annexe	59



INTRODUCTION

(1) Ce public sera décrit dans le présent rapport comme « stagiaires », « usagers » ou « chercheurs d'emploi », et malgré la préférence pour l'utilisation de termes épécènes, le masculin devra être considéré comme représentant l'ensemble des stagiaires de cette étude.

(2) En 2022, Bruxelles Formation a formé 21.870 personnes dont 14.645 chercheurs d'emploi, soit environ deux tiers, le reste étant des travailleur·euse·s et étudiant·e·s.

(3) Les offices régionaux de l'emploi sont Actiris, le VDAB et le Forem ; neuf stagiaires sur dix sont inscrits auprès d'Actiris et un sur dix est domicilié en Wallonie ou en Flandre et inscrit auprès du Forem ou du VDAB.

(4) Bruxelles Formation, view.brussels, & Actiris. (2023). *Analyse de l'impact de la formation qualifiante sur l'insertion en emploi des demandeurs d'emploi bruxellois* (p. 67). Bruxelles Formation/Actiris. <https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2023/03/Analyse-de-l'impact-de-la-formation-qualifiante-sur-l'insertion-professionnelle.pdf>.

(5) Bruxelles Formation, & METICES. (2018). *Précarité du public en formation professionnelle en Région bruxelloise en 2015, Bruxelles Formation et partenaires : Étude sur base de données administratives* (p. 30). Bruxelles Formation. https://www.bruxelles-formation.brussels/wp-content/uploads/2019/07/Pr%C3%A9carit%C3%A9_public_formation_professionnelle_r%C3%A9gion_bruxelloise_2015.pdf.

Bruxelles Formation, en tant qu'opérateur de formation, de validation de compétences et en tant que régisseur de l'offre de formation francophone de la Région bruxelloise, concentre son activité en priorité sur la formation des chercheur·euse·s d'emploi.¹ Le public des stagiaires de Bruxelles Formation et de ses partenaires est ainsi constitué principalement de chercheurs d'emploi, un public potentiellement plus à risque de vivre dans une situation financière précaire que la moyenne de la population. Les partenaires de Bruxelles Formation comprennent des organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP), l'enseignement de promotion sociale et la formation des personnes handicapées. Bien que Bruxelles Formation offre aussi des formations pour les travailleurs,² nous nous concentrerons dans ce rapport uniquement sur les chercheurs d'emploi inscrits à un office régional de l'emploi,³ et suivant une formation professionnelle ou un stage ou formation en entreprise (SFE) organisés ou régis par Bruxelles Formation.

Les acteurs de terrain de la formation tels que les formateurs, assistants sociaux et conseillers pédagogiques ont constaté dans le passé que les conditions de vie précaires des stagiaires rendaient difficile le suivi et l'achèvement des formations professionnelles. Or, le suivi d'une formation professionnelle est un maillon important d'un trajet de sortie de la précarité. En effet, une fois la formation achevée, les chercheurs d'emploi formés voient leur insertion dans l'emploi favorisée par rapport à des personnes n'ayant pas suivi de formation. L'impact positif de la formation professionnalisante sur la recherche d'emploi a déjà été démontrée par une analyse réalisée par view.brussels et Bruxelles Formation⁴ : il apparaît notamment que deux ans après la fin de la formation qualifiante, seuls 29,5% des stagiaires sortant de formation sont encore chercheurs d'emploi, contre 46,1% des chercheurs d'emploi n'ayant pas suivi de formation qualifiante.

L'objectif du présent rapport est d'observer différents angles des conditions de vie afin de pouvoir appréhender dans quelle mesure les stagiaires en formation chez Bruxelles Formation et ses partenaires vivent dans des situations précaires. Un premier rapport sur la précarité des stagiaires de Bruxelles Formation a été publié en 2018.⁵ Ce rapport a démontré d'une part la précarité monétaire des stagiaires, puisque 45,7% avaient le statut de bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM), et d'autre part que les per-

sonnes ayant le statut BIM sont plus susceptibles de ne pas passer d'une préformation à une formation visant l'insertion directe à l'emploi.⁶ Suite à ce rapport, un Plan de lutte contre la précarité a été mis en place par Bruxelles Formation en 2019 pour soutenir ses stagiaires, et des mesures ont été prises, telles que la revalorisation de l'indemnité de formation de 1 à 2 euros brut de l'heure de formation suivie ou encore la constitution du Service d'Accompagnement Social des Stagiaires. En plus de s'inscrire dans la continuité de ce plan, le présent rapport est également apparu comme nécessaire afin d'observer les potentielles conséquences de la crise sanitaire du Covid-19 sur les conditions de vie des stagiaires.

Les analyses de ce rapport se déclinent ainsi en deux parties :

- premièrement une partie basée sur le nombre de stagiaires ayant le statut de bénéficiaire de l'intervention majorée en 2019 et donc considérés comme vivant avec de bas revenus, en continuation de l'étude publiée sur base de ce même indicateur en 2018 ;
- et deuxièmement une partie basée sur le questionnaire européen *Survey on Income and Living Conditions* (SILC) qui permet la comparaison avec d'autres groupes de population en Belgique pour l'année 2022.⁷ Ces deux études ont pour objectif d'être reconduites dans le futur afin de permettre d'observer l'évolution des conditions de vie des stagiaires à travers le temps. D'autres crises survenues après les collectes de données pour ces deux récoltes de données, notamment l'invasion de l'Ukraine et la crise énergétique qui l'a suivie, ont poussé une plus large partie encore de la population belge dans la précarité,⁸ et potentiellement aussi une partie des chercheurs d'emploi en formation professionnelle. Des études complémentaires seront donc réalisées pour examiner cette évolution.

Ce rapport est constitué d'une partie cadrage (partie II) qui décrit le contexte à l'initiative de la présente étude, les angles et méthodes choisies pour aborder la question de la précarité des stagiaires, ainsi que des précautions méthodologiques à prendre en compte. Ensuite, une partie analyse (partie III) décrit les principales observations découlant des données BIM et de l'enquête SILC. Le point 3 de l'analyse met en lumière l'hétérogénéité du public des stagiaires selon la nature de leur formation afin de mettre en perspective les résultats de l'analyse. La conclusion (partie IV) reprend les principaux constats de l'étude ainsi que des pistes de réflexion sur la situation financièrement et administrativement précaire des chercheurs d'emploi en formation.

(6) Les formations regroupées dans la catégorie « visant l'insertion directe à l'emploi » comprennent les formations qualifiantes, les formations de perfectionnement et celles liées aux aptitudes professionnelles spécifiques.

(7) Ces données sont disponibles sur le site de Statbel : Statbel. (2023). *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale*. Statbel. <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>, consulté le 30 juin 2023.

(8) Hovine, A. (2022, octobre 18). Vers un bain de sang social ? Les réseaux de lutte contre la pauvreté donnent l'alerte. *La Libre Belgique*, pp. 10.



CADRAGE

1. CADRAGE THÉORIQUE ET CHRONOLOGIQUE

1.1. Chronologie des études sur les conditions de vie et la précarité des stagiaires

Depuis de nombreuses années, les acteurs de terrain de la formation francophone à Bruxelles font état de cas concrets de stagiaires confrontés à des conditions de vie difficiles et à la précarité qui mettent en jeu leur possibilité d'accéder à une formation et leur expérience d'apprentissage en formation. Ces situations précaires pouvaient amener les acteurs de terrain à s'impliquer personnellement dans l'aide aux stagiaires, ce qui ajoutait une charge mentale et un accompagnement psycho-social qui ne correspond pas à leurs responsabilités. Les problèmes que la précarité implique dans le parcours des stagiaires induisent non seulement un risque pour la sécurité du parcours des stagiaires, mais ont également un impact sur le bien-être au travail du personnel. Afin d'appréhender de manière objective l'étendue de la précarité des stagiaires, différentes études ont été lancées par Bruxelles Formation.

Le Contrat de gestion 2017-2022 reflétait déjà cette attention aux problèmes liés à la précarité puisqu'il mentionnait dans son article 9 « Bruxelles Formation assure une approche inclusive des publics bruxellois précarisés [...]. La mixité est inscrite dans toutes les étapes du parcours. »⁹

En 2018, une première étude a été publiée par Bruxelles Formation suite aux travaux réalisés par le centre de recherche METICES (ULB).¹⁰ Le but de celle-ci était d'objectiver le niveau de pauvreté des personnes ayant terminé en 2015 une formation professionnelle régie par Bruxelles Formation sur base de données provenant de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS). Cette étude s'appuyait sur le statut de bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM), un statut assigné par les mutuelles automatiquement aux bénéficiaires de certaines aides sociales (Revenu d'Intégration Sociale, allocations pour personne handicapée, etc.) et octroyé sur demande dont les revenus ne dépassent pas les plafonds fixés par l'INAMI. Ce statut permet un meilleur remboursement des soins de santé et un tarif social dans d'autres domaines tels que l'énergie et les transports, et indique donc qu'une personne a été déterminée par sa mutuelle comme à faibles revenus.

(9) Bruxelles Formation. (2017). *Contrat de gestion 2017-2022* (p. 20). Bruxelles Formation. https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2019/06/contrat_gestion_web.pdf.

(10) Bruxelles Formation, & METICES. (2018). *Précarité du public en formation professionnelle en Région bruxelloise en 2015, Bruxelles Formation et partenaires : Étude sur base de données administratives, op. cit.*

L'étude a montré que les chercheurs d'emploi sortis d'un parcours de formation professionnelle chez Bruxelles Formation et chez ses partenaires en 2015 sont nombreux à être dans une situation de difficulté financière puisque la proportion de stagiaires en formation ayant le statut BIM était largement supérieure (45,7%) à la moyenne de la population bruxelloise (25,6%). Le statut BIM étant un indicateur potentiellement sous-estimé mais objectif de la précarité monétaire, cette étude a démontré qu'un large nombre de stagiaires vivait avec de faibles revenus.

Sur base de ces résultats, un « Plan d'action visant à atténuer l'impact de la précarité sur le déroulement de la formation » a été adopté en février 2019 par le Comité de gestion de Bruxelles Formation et est toujours en cours au moment de la publication de ce rapport. Ce plan a fait l'objet d'un financement conjoint entre Bruxelles Formation et Actiris. À travers 16 mesures réparties sur 4 axes, ce plan propose d'agir sur les facteurs liés à la précarité qui peuvent avoir un impact négatif sur l'aboutissement de la formation professionnelle. L'objectif de ce plan est donc de sécuriser le parcours des stagiaires en agissant sur plusieurs niveaux, notamment :

- L'indemnité de formation a, dans un premier temps, été élargie à tous les stagiaires en formation, sans conditions d'octroi (ce qui n'était pas le cas avant 2019), puis, depuis 2021, a été revalorisée, passant de 1 à 2€ brut de l'heure de formation.
- L'accompagnement social des stagiaires a été renforcé en engageant deux assistants sociaux supplémentaires en août 2020 et en créant le Service d'Accompagnement Social des Stagiaires (SASS), composé d'une coordinatrice et de 3 assistants sociaux qui organisent des permanences hebdomadaires dans la majorité des centres de formation. En intervenant sur le lieu de la formation, l'équipe du SASS permet d'accompagner les stagiaires dans la résolution de leurs problématiques sociales tout en diminuant la charge du personnel pédagogique.
- Une meilleure information des stagiaires au sujet de leurs droits sociaux et des ressources existantes en Région Bruxelles Capitale, à travers des brochures d'information.¹¹
- La réflexion sur la sécurisation du parcours de formation, notamment le contrat-parcours en cours de développement.
- L'analyse de la situation de précarité au sein de la population des stagiaires et une veille sur le sujet.

Dans cette perspective, plusieurs études publiées par Bruxelles Formation (Service Études et Statistiques (SES)) sont venues approfondir la compréhension des situations de précarité :

- Une étude qualitative¹² a été publiée en janvier 2021 au sujet des obstacles et leviers rencontrés par les stagiaires en formation préqualifiante. Cette étude a révélé la multiplicité des barrières (situationnelles, institutionnelles, informationnelles et dispositionnelles) rencontrées par les stagiaires et le fait que ces barrières s'additionnent et se renforcent mutuellement, rendant ainsi difficile la présence et la concentration en formation, ainsi que la transition vers une autre formation ou vers l'emploi. La motivation des stagiaires reste le principal levier pour pallier ces difficultés.
- Une seconde étude¹³ mêlant méthodes quantitatives et qualitatives et portant sur la transition entre le préqualifiant et le qualifiant a été publiée en septembre 2022.

(11) Cfr. https://www.bruxellesformation.brussels/categorie_publications/brochures/

(12) Bruxelles Formation. (2022). *Les Conditions de vie des stagiaires en formation pré-qualifiante : Obstacles ou leviers ? Synthèse de l'étude* (p. 20). Bruxelles Formation. https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2022/04/Conditions-de-vie-des-stagiaires_web.pdf.

(13) Bruxelles Formation. (2022). *Les transitions entre formation préqualifiante et formation qualifiante au regard des conditions de vie des stagiaires* (p. 49). Bruxelles Formation. https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2022/11/Rapport-Transitions_prequalifiant_qualifiant_et_conditions_de_vie_Novembre-2022.pdf.

Elle a mis en lumière la part de stagiaires concernés ainsi que les difficultés rencontrées, en particulier quand les stagiaires ne visualisent pas la continuité envisagée par l'institut entre deux formations, ou encore quand les stagiaires doivent retarder ou abandonner leur parcours de formation à cause de problèmes de santé, d'organisation familiale ou autre – des problèmes souvent liés à leur situation de précarité.

Toute cette expérience de terrain, en matière d'études et à travers le Plan, a débouché sur un axe fort d'inclusion des publics dans le Contrat de gestion 2023-2027. Celui-ci s'engage à répondre à l'enjeu de « *sécurisation des parcours, en particulier pour la population précarisée* », la formation professionnelle étant vue comme « *un outil puissant d'insertion socioprofessionnelle* » qui doit « *être rendu accessible à tous* ». Pour cela il est nécessaire de « *développer une vision inclusive de l'accès aux formations afin d'inclure celles et ceux qui en sont trop souvent de facto exclus* ».¹⁴

C'est dans cette séquence et dans le cadre du plan d'action de lutte contre l'impact de la précarité sur le parcours de formation que s'inscrit la présente étude, qui permet d'actualiser l'étude sur les conditions de vie et revenus des stagiaires de 2018, dans le but d'objectiver la situation des stagiaires en matière de précarité. Deux sources sont utilisées : d'une part les données issues de la BCSS sur les bénéficiaires du statut BIM (données 2019), et d'autre part une enquête sur la situation des stagiaires en matière de revenu et de conditions de vie, portant notamment sur les indices traités dans l'étude européenne « *Statistics on Income and Living Conditions* » (EU-SILC, données 2022). Ces derniers indicateurs étant collectés pour la première fois parmi les stagiaires, nous ne pouvons pas proposer d'analyse de l'impact des crises récentes sur la situation des usagers de Bruxelles Formation. L'objectif de la présente enquête est néanmoins de faciliter la comparaison chronologique avec des études futures, ainsi que la comparaison au niveau régional et national puisque les mêmes données ont été récoltées au niveau belge et bruxellois, et sont disponibles sur Statbel.

1.2. Définitions des indicateurs de précarité

Selon Loisy, sur base des définitions du Conseil européen mais également de définitions proposées par l'économiste Amartya Sen, « [l]a pauvreté peut être perçue comme un manque de moyens empêchant les individus d'accéder à un 'standard de niveau de vie minimum' ».¹⁵ La pauvreté se définit donc principalement par l'angle monétaire, de manière relative par rapport à une norme, et sur base de la notion de privation.

Le concept de précarité par contre a été mobilisé d'abord dans les années 1980 pour décrire de nouvelles formes de travail instables et atypiques par rapport au travail salarié, considéré comme la norme et comme vecteur de stabilité.¹⁶ Dans les premiers temps utilisée pour caractériser le travail, la définition de la précarité a glissé pour décrire plus récemment différentes formes d'instabilité financière. Le concept de précarité se prête mieux à cette étude pour deux raisons : en plus d'être moins connoté négativement, il décrit également mieux la situation des chercheurs d'emploi, dont les conditions de vie peuvent rapidement basculer en raison de leur position instable sur le marché de l'emploi.

(14) Bruxelles Formation. (2023). *Contrat de gestion 2023-2027* (p. 40). Bruxelles Formation. <https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2023/01/contrat-de-gestion-2023-2027.pdf>, pp. 4.

(15) Loisy, C. (2000). *Pauvreté, précarité, exclusion. Définitions et concepts. Les travaux de l'Observatoire*, pp. 25.

(16) Duvoux, N. (2022). *Précarité et insécurité sociale. Constructif*, 62(2), 3235. <https://doi.org/10.3917/const.062.0032>.

En effet, comme observé par Ghesquière, si les chercheurs d'emploi sont généralement plus à risque de pauvreté que les travailleurs, c'est-à-dire qu'ils vivent plus souvent sous le seuil de pauvreté, ce sont principalement les inactifs – pensionnés, mineurs et parents au foyer – qui représentent les principales catégories sociales parmi la population pauvre en Belgique.¹⁷ Ghesquière conclut donc qu'alors que les populations inactives sont installées plus durablement dans la pauvreté, les chercheurs d'emploi ont la perspective d'une mise à l'emploi comme vecteur de sortie de la pauvreté, à condition d'éviter les pièges à l'emploi. La problématique de la précarisation de l'emploi est donc également un enjeu important de la lutte contre la pauvreté, et dans ce cadre, le droit à la formation afin de pouvoir accéder à un emploi stable est central dans le parcours des chercheurs d'emploi pour améliorer durablement leur situation. Ainsi, utiliser le terme « précarité » plutôt que « pauvreté » permet de mettre en lumière la situation instable des chercheurs d'emploi au point de vue de leur position dans le marché de l'emploi en plus du point de vue financier.

L'étude de la précarité repose donc sur des indicateurs portant sur la situation financière, l'emploi et la privation. Deux instruments sont privilégiés dans ce rapport pour estimer la situation financière des stagiaires : le rapport au seuil de pauvreté, et le statut BIM. Le calcul du seuil de pauvreté permet de délimiter clairement les ménages monétairement pauvres des autres, sur base d'un indice propre à chaque pays et revu chaque année, et donc de mieux refléter la situation de chaque ménage au sein de la population nationale à un moment donné. Dans l'Union européenne, le seuil de pauvreté est défini comme se situant à 60% de la médiane des revenus de tous les ménages d'un pays, ce qui facilite la comparaison internationale. Cette approche relative est une des mesures les plus communes de la précarité. Une autre approche sur base administrative de l'étude de la précarité monétaire est l'observation du nombre de personnes possédant le statut BIM. Puisque seules les personnes appartenant à un ménage reconnu par une mutuelle comme à bas revenus peuvent obtenir le statut de bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM), le taux de personnes ayant le statut BIM est un indicateur objectif de la précarité monétaire. Il est notamment utilisé comme un indicateur de précarité par l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale dans son Baromètre annuel sur la pauvreté en Région bruxelloise.¹⁸

Les approches relatives comme le seuil de pauvreté comportent cependant certaines limites d'abord dans leur définition : notamment, le passage en France en 2007 de la définition du seuil de pauvreté de 50 à 60% de la médiane des revenus des ménages a presque fait doubler le pourcentage de ménages considérés comme « pauvres ».¹⁹ Il est donc important de garder à l'esprit trois points concernant ces outils de mesure de la pauvreté : premièrement, ces outils sont normatifs et un changement de définition peut fortement impacter les résultats, deuxièmement, ils ne capturent que l'aspect monétaire, et troisièmement ils n'indiquent pas la répartition des revenus au sein de la population. Ces indicateurs comme le seuil de pauvreté ou le statut BIM proposent simplement une frontière entre « pauvres » et « non-pauvres ».

De plus, la plupart des indicateurs de la précarité tout comme la plupart des transferts sociaux sont calculés sur base des revenus du ménage, en partant du principe que les revenus sont mis en commun de manière équitable au bénéfice de tous les membres du ménage. Toutefois, des chercheurs ont pointé le fait que ces indicateurs auraient tendance à surestimer la pauvreté des hommes et sous-estimer la pauvreté

(17) Ghesquière, F. (2022, février 28). La pauvreté ne touche pas que les chômeurs : L'insuffisance des politiques d'activation pour sortir de la pauvreté. *Inégalités.be*. <https://inegalites.be/La-pauvrete-ne-touche-pas-que-les>. Chiffres basés sur l'étude SILC 2021 de Statbel.

(18) Observatoire de la santé et du social. (2020). *Baromètre social : Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2020* (p. 148). Observatoire de la Santé et du Social. https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre-welzijnsbarometer/barometre_social_2020_0.pdf.

(19) Duvoux, N., & Papuchon, A. (2018). Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale. *Revue française de sociologie*, 59(4), 607647. <https://doi.org/10.3917/rfs.594.0607>.

des femmes dans les couples hétérosexuels. En effet, des recherches calculant le revenu de manière individualisée ont montré que les revenus des femmes sont non seulement inférieurs en moyenne, mais de surcroît ne sont pas systématiquement mis en commun avec les revenus masculins dans la pratique.²⁰ L'approche individualisée est cependant difficile à mettre en place étant donné le peu d'informations sur la répartition du revenu dans la vie quotidienne des ménages.

Ensuite, le ressenti des personnes peut différer de leur situation monétaire : Éléonore Richard a comparé le sentiment de satisfaction dans la vie ainsi que les baisses de revenus du ménage sur base d'enquêtes menées à large échelle en France. Elle observe que les personnes exprimant le plus haut niveau d'insatisfaction dans leur vie ne sont pas les personnes les plus pauvres – selon le seuil de pauvreté, celles situées à 60% de la médiane des revenus et en-dessous – mais les personnes dont le ménage est passé à un niveau entre 75 et 85% du revenu médian. Il semble que l'élément déterminant dans leur ressenti de cette baisse de revenu est la transition vers une situation de difficultés à se payer des biens du quotidien : en effet, le seuil de 80% a été estimé comme celui à partir duquel joindre les deux bouts devient difficile pour les ménages.²¹ Ce passage du confort à l'insécurité financière marque donc plus le ressenti des personnes, par rapport à celui des personnes qui passent d'une insécurité financière limitée à une insécurité financière plus marquée.

(20) Meulders, D., O'Dorchai, S., Plasman, R., & Rycx, F. (2011). *Genre et Revenu : Analyse et développement d'indicateurs* (Belgian Gender and Income Analysis (BGIA), p. 386). Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

(21) Richard, É. (2022). Devenir pauvre : du revenu au ressenti. Transitions vers et hors la pauvreté et bien-être subjectif. *Revue des politiques sociales et familiales*, 142143(1), 2345. <https://doi.org/10.3917/rpsf.142.0023>.

(22) Duvoux, N., & Papuchon, A. (2018). Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale, *op. cit.*

(23) Capéau, B., Cherchye, L., Decanq, K., Decoster, A., Ramaekers, E., Rongé, Z., Schokkaert, E., & Vermeulen, F. (2019). En faut-il peu pour être heureux ? Conditions de vie, bonheur et bien-être en Belgique. *Regards Économiques*, 144, 112..

(24) Duvoux, N., & Papuchon, A. (2018). Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale, *op. cit.*, pp. 609.

(25) Hindriks, J., & Van Couter, J. (2022). *Agir durablement contre la pauvreté* (p. 124). Itinera. pp. 61.

(26) Sen, A. (2000). *Repenser l'inégalité*. Seuil.

Ainsi, l'étude de la précarité ne peut se limiter à une approche monétaire et relative qui pose de nombreuses limites. En complément de ces outils a émergé une nouvelle vague de réflexion sur la pauvreté et la précarité dans une perspective plus subjectiviste. Une perspective subjectiviste propose d'étudier l'expérience de la pauvreté sous le postulat que la subjectivité de chaque personne reflète les valeurs de la société ainsi que les relations entre groupes sociaux tels qu'ils ont été intériorisés par la personne.²² Interroger une personne sur son expérience de la pauvreté révèle son appréhension dans la société. Cet angle de réflexion a mené à l'émergence de questions de sondage portant sur la satisfaction dans la vie. Ce type de question a pourtant le désavantage de potentiellement ignorer la pauvreté matérielle de personnes se disant heureuses malgré leur pauvreté, comme noté par Capéau et al.²³

Selon Duvoux et Papuchon, « La pauvreté subjective apparaît donc [...] comme un indicateur d'insécurité, tandis que la pauvreté monétaire, qui mesure la part de la population disposant d'un niveau de vie nettement inférieur à la médiane, constitue un indicateur d'inégalité. »²⁴ Hendriks et Van Couter soulignent également qu'une réflexion sur la pauvreté et la justice sociale passe par la considération des inégalités.²⁵ Dans cette logique, l'étude de la précarité et des multiples facettes de l'insécurité financière est donc mieux abordée par des questions subjectives, tandis que l'étude de la pauvreté et de l'inégalité se prête mieux à des indicateurs monétaires, relatifs et objectifs.

Par rapport aux approches subjectivistes, l'approche proposée par Amartya Sen a notamment l'avantage de démontrer la pauvreté pas directement par le manque de moyens, mais plutôt par les choix opérés par les individus.²⁶ Cette approche permet une vision multidimensionnelle et nuancée des conditions de vie en les appréhendant par l'angle du bien-être. Ainsi, la méthode senienne d'étude de la pauvreté propose de mesurer la pauvreté de façon objective en demandant aux personnes si elles peuvent raisonnablement accéder à des biens et services considérés dans la société comme nécessaires à

une vie digne.²⁷ En 1985, Mack et Lansley ont concrétisé cette approche en proposant un indicateur de privation : après avoir listé des biens considérés par la société comme indispensables, on demande aux répondants du sondage d'estimer s'ils peuvent ou pas se payer ces biens. La privation d'au moins 3 éléments sur la liste peut être considérée comme une situation de privation matérielle. Comme le notent Duvoux et Papuchon, cette méthode a directement inspiré la création du questionnaire SILC.²⁸

Le questionnaire *Survey on Income and Living Conditions* (SILC) de l'Union européenne est mobilisé dans la seconde partie de notre analyse et s'appuie sur plusieurs éléments mentionnés ci-dessus : du point de vue monétaire, sur le seuil de pauvreté ; du point de vue matériel, la privation et les conditions de logement ; et du point de vue subjectif, la pauvreté subjective est interrogée. Le questionnaire SILC présente deux avantages majeurs : il est multidimensionnel et reflète la situation de vie concrète des individus, et il est facilement comparable grâce aux sondages menés annuellement dans l'Union européenne.

2. CADRAGE MÉTHODOLOGIQUE

Les méthodologies des deux parties de cette étude seront détaillées dans la partie analyse. Des précisions sont cependant nécessaires pour nuancer les résultats présentés plus loin.

2.1. Répartition des stagiaires parmi les natures de formation

Des distinctions seront opérées dans nos analyses pour observer les différences potentielles entre les opérateurs de formation et les natures de formation, notamment entre les stagiaires en formation dans les centres de Bruxelles Formation et ceux en formation chez les partenaires de Bruxelles Formation, (OISP, promotion sociale et formation pour les personnes handicapées), ou les personnes suivant un stage ou une formation en entreprise (FPIE, CIP²⁹, stage d'immersion linguistique). Pour éliminer les doublons, quand une personne a suivi plusieurs formations, nous considérons uniquement la formation la plus récente. Étant donné qu'une part importante des personnes suivent d'abord une formation préqualifiante puis passent en formation qualifiante³⁰, la part des stagiaires en formation qualifiante est donc surestimée dans notre étude. Or, les précédentes études du Service Études et Statistiques de Bruxelles Formation concernant la précarité des stagiaires indiquent que les usagers en situation de précarité sont principalement concentrés dans les sections préqualifiantes et chez les organismes partenaires de Bruxelles Formation. L'hétérogénéité des conditions de vie des stagiaires selon leur nature de formation est détaillée dans le point 3 de l'analyse.

2.2. Précautions méthodologiques liées aux sources de données

Pour appréhender les interrelations complexes entre la précarité financière et les conditions de vie des stagiaires, nous avons choisi de nous appuyer sur deux sources de données : les données administratives du statut BIM qui représentent objectivement la précarité monétaire, et une enquête menée par la société Sonecom à destination des stagiaires et portant sur leurs conditions de vie, de logement, d'accès à la santé et à la vie sociale entre autres, afin d'estimer la précarité matérielle et de chiffrer la précarité monétaire par des questions sur les revenus.

(27) Tovar, É. (2014). Mesurer la pauvreté : L'apport de l'approche par les capacités: L'exemple de l'aire urbaine parisienne en 2010. *Informations sociales*, n° 182(2), 4048. <https://doi.org/10.3917/inso.182.0040>.

(28) Duvoux, N., & Papuchon, A. (2018). Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale, *op. cit.*

(29) FPIE : formation professionnelle individuelle en entreprise ; CIP : convention d'immersion professionnelle.

(30) En 2020, Bruxelles Formation recense que 43,2% des stagiaires sortis d'une formation préqualifiante sont passés à une formation qualifiante.

Le statut « bénéficiaire de l'intervention majorée » (BIM), anciennement « VIPO », est un statut assigné à des individus à bas revenus par les mutuelles. Concrètement, il donne droit à un meilleur remboursement des soins de santé et permet aussi d'accéder à des tarifs sociaux pour l'énergie, les transports publics et d'autres services.

Ce statut est accordé sur base d'un ménage tel que défini par la mutuelle, c'est-à-dire incluant le conjoint ou cohabitant du chef de ménage et leurs enfants à charge de moins de 25 ans. Le statut BIM peut être accordé de deux manières différentes :

- Automatiquement aux personnes bénéficiant depuis au moins trois mois du Revenu d'intégration sociale (RIS), aux personnes bénéficiant de la Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA), aux personnes bénéficiant d'une allocation aux personnes handicapées, aux mineurs étrangers non accompagnés (MENA), aux enfants ayant un handicap physique ou mental d'au moins 66 %, aux enfants titulaires orphelins (bénéficiaires d'allocations familiales majorées) âgés de moins de 25 ans.
- Sur demande pour les ménages à bas revenus, avec des modalités et des plafonds différents selon les situations : chômeur complet indemnisé ou en incapacité de travail depuis au moins un an, famille monoparentale, etc. Ce plafond annuel était fixé pour une personne isolée à 19.566,25€³¹ en décembre 2019, qui est la date choisie pour la récolte de données et donc représentant la situation de nos stagiaires à cette période.

(31) INAMI. (2023, juillet 4). *Intervention majorée : Plafonds des revenus*. INAMI. <https://www.inami.fgov.be/fr/themes/cout-remboursement/facilite-financiere/Pages/intervention-majorée-plafonds-revenus.aspx>.

(32) Noël, L. (2021). Non-recours aux droits et précarisations en Région bruxelloise. *Brussels Studies*, 157. <https://doi.org/10.4000/brussels.5569>.

(33) Schockaert, I., & Nicaise, I. (2012). *Les conditions de vie des personnes sans-abri et sans-chez soi et des personnes en séjour irrégulier : Premiers résultats*. HIVA - Onderzoeksinstituut voor Arbeid en Samenleving (KUL). <https://www.luttepauvrete.be/publications/confpresse%20silcut/texte%20recherche%20HIVA.pdf>.

(34) Legrand, M. (2015, avril 1). Droit au logement : «Bruxelles ignore tout de 'ses' locataires». *Alter Échos*. <https://www.alterechos.be/droit-au-logement-bruxelles-ignore-tout-de-ses-locataires/>.

Étant donné que l'octroi du statut BIM se fait dans certains cas sur demande, il existe un risque de non-recours, c'est-à-dire que des personnes éligibles n'obtiennent pas ce droit par manque de connaissances du mécanisme, par refus, ou pour d'autres raisons. Comme le note Laurence Noël de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, « les personnes concernées par le non-recours se retrouvent invisibilisées dans les droits (demande, utilisation, suivi, octroi, effectivité, protection) et dans les chiffres (comptabilisation, mesure et veille statistique, évolutions) ».³²

Il est également important de noter que des données administratives comme le statut BIM ne reprennent que les informations des personnes inscrites au Registre National. Les personnes sans abri ou sans papiers, qui sont pourtant estimées être à risque de pauvreté à hauteur de 72% pour les personnes sans domicile fixe et 96% pour les personnes en situation irrégulière³³, n'apparaissent pas dans les estimations sur base administrative.³⁴ Les données relatives au statut BIM sont donc à considérer comme une indication a minima. Pour toutes ces raisons, il est crucial de compléter l'étude du statut BIM par une étude utilisant d'autres moyens, tels qu'une enquête déclarative.

L'étude sur les conditions de vie des stagiaires a été réalisée par le bureau d'étude Sonecom qui a obtenu le marché public de la conduite de cette étude. La collecte de données a été faite sous forme de sondage téléphonique sur base d'un questionnaire dont les thèmes principaux ont été établis par le Service Études et Statistiques de Bruxelles Formation en reprenant les questions de l'enquête *Survey on Income and Living Conditions* (SILC) de l'Union européenne. Ceci diffère du processus de collecte de données de Statbel, qui organise des entretiens en face à face avec les répondants. Or, un biais existe dans le sondage téléphonique plus que dans l'entretien en face à face, en raison de l'hétérogénéité de formulation des questions par les sondeurs, de la mécompréhension des questions par les répondants, et de la variabilité dans les réponses.

Si la variabilité des réponses peut être équilibrée entre les personnes qui tendent à sous-estimer et celles qui tendent à surestimer, différentes formulations des questions par les sondeurs ou une mécompréhension parmi les répondants peuvent induire dans certaines parties du questionnaire des réponses qui sur- ou sous-estiment la situation de précarité. La comparaison avec les mêmes questions dans l'enquête menée par Statbel pour la même année permet d'observer, sur quelques questions, que les répondants de notre enquête s'éloignent particulièrement de la norme de l'enquête de Statbel et des autres questions de notre questionnaire. Ces questions portent notamment sur la possession de différents objets comme une voiture, une télévision, un réfrigérateur et un téléphone. Les taux bien plus hauts d'incapacité à s'offrir ces biens sont probablement liés à la différence de formulation entre notre enquête et celle de Statbel, comme discuté dans le point 2.5.1 de l'analyse.

Concernant la population de nos répondants, le Service Études et Statistiques de Bruxelles Formation a transmis la liste des stagiaires en formation entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2021 au bureau d'étude Sonecom, soit 8.910 personnes, pour la conduite de l'enquête. Sonecom a obtenu les réponses de 2.003 personnes, soit un taux de réponse de 22,5%. L'examen de la représentativité par rapport à la population visée a révélé certains biais au niveau de la durée d'inoccupation et de la répartition entre natures de formation. Ces biais ont été corrigés en pondérant la base de données sur base de ces critères pour garantir à nouveau la représentativité des répondants.

Les questions fermées ont un taux de réponse de presque 100%, tandis que les questions ouvertes portant sur le nombre de personnes vivant dans le même ménage et leur âge avoisinent les 99%, et celles portant sur l'estimation de revenus ou de dépenses ont un taux de réponse entre 64 et 90%. Les répondants devaient en effet quantifier leurs revenus remontant parfois à plusieurs mois.

Il est utile de noter également que le questionnaire SILC permet le benchmarking avec les différentes régions et catégories sociales en Belgique grâce aux données rendues disponibles par Statbel. Plus précisément, nous comparerons les répondants à notre enquête avec les chercheurs d'emploi en Belgique, les personnes résidant à Bruxelles et la population résidente en Belgique. Les données concernant les chercheurs d'emploi résidant à Bruxelles n'ont pas pu être mobilisées car cet échantillon n'était potentiellement pas représentatif selon Statbel.

Alors que les données SILC de Statbel se basent sur le Registre de la population pour sélectionner les répondants et ne sondent pas les personnes sans abri ou sans papiers³⁵, nos répondants sont sélectionnés parmi les personnes ayant suivi une formation, ce qui a permis notamment de recueillir des informations sur les conditions de vie de deux personnes se déclarant sans domicile fixe. Cette situation n'est pas rare si l'on se base sur l'enquête menée en 2010 par le centre de recherche HIVA de la KULeuven : parmi les personnes sans abri ou sans chez-soi, un homme sur cinq et une femme sur 20 avait un travail rémunéré. Parmi eux, un tiers avait un contrat à durée déterminée ou indéterminée, un tiers travaillait dans l'économie informelle, et un tiers suivait une formation professionnelle, un stage ou travaillait suite à un article 60.³⁶

(35) Schockaert, I., & Nicaise, I. (2012). *Les conditions de vie des personnes sans-abri et sans-chez soi et des personnes en séjour irrégulier : Premiers résultats, op. cit.*

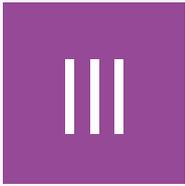
(36) Idem.

2.3. Temporalité de l'étude présente

L'utilisation de deux sources de données, nommément une source administrative et une enquête téléphonique, implique un temps relativement long entre la situation du stagiaire au moment de la récolte des données, et la publication de cette étude.

Concernant l'étude BIM, les données sur le statut de bénéficiaire de l'intervention majorée représentent la situation à la date du 31 décembre 2019 des stagiaires ayant suivi une formation au cours de l'année 2019. Certains stagiaires étaient donc encore en formation ou récemment sortis de formation au moment étudié. Les données provenant de ressources administratives ne sont généralement disponibles que plusieurs mois voire plusieurs années après la période en question, car les institutions responsables doivent collecter, traiter et rendre disponibles ces données. Les chiffres de 2019 étaient les chiffres les plus récents rendus disponibles par la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale au moment de la mise en place de cette étude.

Dans l'étude SILC, les questions portaient sur la situation du stagiaire en octobre 2021, un mois supposément non marqué par des particularités saisonnières. Les stagiaires sélectionnés pour notre enquête avaient suivi une formation auprès de Bruxelles Formation ou d'un de ses partenaires entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2021. Comme dans l'enquête BIM, les répondants à l'enquête SILC pouvaient, ou pas, encore être en formation pendant la période étudiée. Le sondage téléphonique a été mené entre janvier et mars 2022, en demandant donc aux stagiaires de se remémorer leur situation jusqu'à cinq mois plus tôt, impliquant un certain biais dans la précision des déclarations. L'enquête SILC menée par Statbel au même moment rencontre aussi ce biais en étudiant également le mois d'octobre 2021, facilitant ainsi la comparaison.



ANALYSE

1. PRÉCARITÉ MONÉTAIRE : BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

1.1. Méthodologie de l'enquête BIM

Les données concernant le statut BIM ont été obtenues en transmettant à la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale une liste de chercheurs d'emploi ayant suivi une formation ou un stage régi par Bruxelles Formation au cours de l'année 2019. La BCSS a ensuite extrait les données agrégées concernant le profil socio-démographique des stagiaires et le fait qu'ils soient, ou non, détenteurs du statut BIM à la date du 31 décembre 2019. Cette agrégation des données a permis de transmettre des informations sur les stagiaires sans compromettre leur anonymat, mais signifie également que le croisement de données et des analyses plus poussées, comme des analyses multivariées, ne sont pas possibles pour cette étude.

En tant qu'indicateur de la précarité, le statut BIM est aisé à obtenir et à analyser, mais est pauvre en information puisqu'il ne représente qu'une information binaire : la personne a le statut BIM, ou pas, sans indication sur son revenu ou sa situation vécue. Comme détaillé dans le cadrage, cette donnée administrative ne permet pas de tenir compte des personnes potentiellement précarisées mais qui n'ont pas le statut BIM. Puisque certaines personnes obtiennent le statut BIM automatiquement et d'autres sur demande, un risque de non-recours existe et les données présentées ici doivent donc être comprises comme un minimum.

De plus, bien qu'une étude en collaboration avec le centre de recherche de l'ULB METICES en 2018 était basée sur des données similaires des personnes en formation en 2015, la comparaison entre les deux études est limitée. En effet, l'étude publiée en 2018 sur base de la cohorte de 2015 tenait compte du nombre de personnes ayant suivi une formation et détenant le statut BIM selon la BCSS. Les chercheurs y ont ajouté une proportion supplémentaire pour estimer le non-recours, c'est-à-dire des personnes qui sont éligibles au statut BIM mais ne le possèdent pas. Les comparaisons entre des sous-groupes des cohortes de 2015 et de 2019 ne sont donc pas possibles puisque les

chiffres de 2015 représentent des estimations, tandis que ceux de 2019 sont basées uniquement sur les chiffres de la BCSS. De plus, l'IBSA indique que l'analyse de l'évolution du taux de statut BIM au cours du temps est difficile étant donné que les conditions d'octroi ont changé à plusieurs reprises lors des dernières années.³⁷

Nous comparerons donc uniquement le pourcentage de personnes ayant le statut BIM entre 2015 et 2019 sur la population générale des stagiaires et non sur les sous-groupes, et ce en mettant de côté les estimations du non-recours et en se basant uniquement sur les chiffres issus de la BCSS. Enfin, même si dans les deux études, ce sont des chercheurs d'emploi ayant suivi une formation professionnelle ou un stage ou formation en entreprise qui sont retenus, la population de l'étude de 2018 est composée des chercheurs d'emploi *sortis* de formation en 2015, tandis que la population visée dans le présent rapport est composée des chercheurs *présents* en formation en 2019.

1.2. Population générale et taux d'accès au statut BIM

Il apparaît sur base des chiffres de la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale que 43,8% des chercheurs d'emploi en formation auprès de Bruxelles Formation et ses partenaires en 2019 ont le statut de bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM). Dans l'étude publiée en 2018, ce pourcentage était de 45,7% pour les chercheurs d'emploi sortis de formation en 2015. Le taux au sein de la population générale bruxelloise est également relativement stable, en passant de 25,6% en 2015 à 27,6% en 2019 selon l'IBSA.³⁸

Tableau 1: Évolution du taux de personnes ayant le statut BIM parmi les stagiaires de Bruxelles Formation et les Bruxellois (IBSA, 2020 ; Données 2019 de la BCSS)

	2015	2019	Différence
Stagiaires Bruxelles Formation	45,7%	43,8%	-1,9
Population bruxelloise	25,6%	27,6%	+2,0

(37) Institut bruxellois de statistique et d'analyse. (2022). *Panorama socio-économique 2022 : Contexte économique, social et environnemental de la Région de Bruxelles-Capitale* (p. 70). Institut bruxellois de statistique et d'analyse. <https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Perspectiv-PanoramaSocioEconmique-FR.pdf>, pp. 49.

(38) Institut bruxellois de statistique et d'analyse. (2020). *Part des bénéficiaires de l'intervention majorée dans la population totale (%)—2019*. <https://monitoring-desquartiers.brussels/Indicator/Indicator-Page/2428?Year=2019&GeoEntity=2>.

Puisque le statut BIM comprend des personnes dépendantes du CPAS mais aussi des personnes dont les revenus sont considérés par la mutuelle comme inférieurs à un certain plafond, on peut considérer que le taux de personnes ayant le statut BIM permet d'estimer le taux de personnes en situation de précarité monétaire. Ce chiffre général traduit dans une certaine mesure la précarité monétaire vécue par une large proportion des stagiaires de Bruxelles Formation et ses partenaires. Des indicateurs portant sur la précarité monétaire, notamment le taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, sont également étudiés de façon complémentaire dans l'étude SILC.

1.3. Populations spécifiques

1.3.1. Genre

Parmi nos stagiaires, les femmes ont plus souvent le statut BIM que les hommes. Elles sont 48,5% à avoir le statut contre 38,8% des hommes. Ces chiffres sont à comparer avec la moyenne recueillie au niveau de la région bruxelloise par l'IBSA la même année, c'est-à-dire en 2019 : 27,6% des habitants de la région bruxelloise avaient le statut BIM, et le taux chez les femmes était supérieur à celui des hommes (29,1% contre 25,9%).³⁹ Cependant, la différence hommes-femmes est bien plus marquée parmi les stagiaires puisqu'elle est de l'ordre de près de 10 points.

Tableau 2: Statut BIM parmi les stagiaires de Bruxelles Formation et des Bruxellois selon le genre (IBSA, 2020 ; Données 2019 de la BCSS)

Stagiaires Bruxelles Formation	Non BIM	BIM	Total	Proportion de BIM parmi stagiaires	Proportion de BIM dans population bruxelloise
Femme	3.896	3.670	7.566	48,5%	29,1%
Homme	4.422	2.807	7.229	38,8%	25,9%
Total	8.318	6.477	14.795	43,8%	27,6%

(39) Institut bruxellois de statistique et d'analyse. (2020). *Part des bénéficiaires de l'intervention majorée dans la population de sexe féminin (%)—2019.* <https://monitoring-desquartiers.brussels/Indicator/Indicator-Page/2430?Year=2019&GeoEntity=1>
 et Institut bruxellois de statistique et d'analyse. (2020). *Part des bénéficiaires de l'intervention majorée dans la population de sexe masculin (%)—2019.* <https://monitoring-desquartiers.brussels/Indicator/Indicator-Page/2429?Year=2019&GeoEntity=1>.

1.3.2. Niveau d'études

Le pourcentage de personnes BIM diminue fortement avec la progression du niveau d'études. Il est de 48,6% pour les personnes avec un faible niveau d'études, de 40,6% pour celles avec un niveau d'études moyen et de 26,7% pour les personnes hautement diplômées. Les mêmes constats avaient été tirés dans l'étude de 2018. Les femmes d'un niveau d'études faible ou moyen ont davantage le statut BIM que les hommes. Par contre, le pourcentage de BIM chez les femmes hautement diplômées est proche de celui des hommes hautement diplômés. L'élévation du niveau d'études réduit donc les différences hommes/femmes au niveau du statut BIM.

Tableau 3: Statut BIM parmi les stagiaires de Bruxelles Formation selon le niveau d'études et le genre (Données 2019 de la BCSS)

Stagiaires Bruxelles Formation	Non BIM	BIM	Total	Proportion de BIM
Faible*	4.828	4.570	9.398	48,6%
Femme	2.275	2.694	4.969	54,2%
Homme	2.553	1.876	4.429	42,4%
Moyen**	1.980	1.355	3.335	40,6%
Femme	781	671	1.452	46,2%
Homme	1.199	684	1.883	36,3%
Élevé***	1.509	551	2.060	26,7%
Femme	840	304	1.144	26,6%
Homme	669	247	916	27,0%
Inconnu	1	1	2	50%
Femme	0	1	1	100%
Homme	1	0	1	0%
Total	8.318	6.477	14.795	43,8%

* Primaire, Secondaire inférieur, autres études, études indéterminées, études effectuées à l'étranger

** Secondaire supérieur, Apprentissage

*** Supérieur non-universitaire, Universitaire

1.3.3. Nationalité

En ce qui concerne la nationalité, le pourcentage de statut BIM est le plus élevé parmi les stagiaires de nationalité hors-UE, avec 57,2%. Pour les stagiaires de nationalité belge, le pourcentage est de 41,8% alors que pour ceux de nationalité d'un pays-membre de l'Union européenne (hors belges), il est de 26,7%. L'étude de 2018 arrivait à des constats similaires. Les femmes belges ou de nationalité hors Union européenne sont plus souvent BIM que les hommes des mêmes catégories. Par contre, les femmes de nationalité européenne ne sont pas plus souvent BIM que les hommes de nationalité européenne.

Tableau 4 : Statut BIM parmi les stagiaires de Bruxelles Formation selon la nationalité et le genre (Données 2019 de la BCSS)

Stagiaires Bruxelles Formation	Non BIM	BIM	Total	Proportion de BIM
Belge	5.149	3.691	8.840	41,8%
Femme	2.180	2.014	4.194	48,0%
Homme	2.969	1.677	4.646	36,1%
UE	1.485	540	2.025	26,7%
Femme	856	318	1.174	27,1%
Homme	629	222	851	26,1%
Hors-UE	1.684	2.246	3.930	57,2%
Femme	860	1.338	2.198	60,9%
Homme	824	908	1.732	52,4%
Total	8.318	6.477	14.795	43,8%

1.3.4. Nature de la formation : préqualifiant vs visant l'insertion directe à l'emploi

Ci-dessous sont reprises toutes les catégories de formation, sur un total de 14.795 stagiaires. Comme discuté plus loin au point 3 de l'analyse, on observe d'abord une proportion de stagiaires avec le statut BIM nettement plus faible dans la catégorie « Stages et formations en entreprise » avec seulement 20,6%. Les catégories « Langues », « FPI en établissement d'enseignement » et « Préqualifiant » affichent, quant à elles, une proportion de stagiaires BIM plus élevée que la moyenne (respectivement 49,6%, 49,0% et 56,3%). Les personnes en formation d'alphabétisation ont le taux le plus élevé à 76,1%. Ce sont donc dans les formations qui ne sont pas censées mener directement à l'emploi, telles que les formations d'alphabétisation et de préqualifiant⁴⁰, que l'on retrouve les taux les plus élevés de personnes ayant le statut BIM. Ce constat n'est pas surprenant étant donné que ces formations ont pour objectif de toucher un public plus précarisé, souvent de nationalité extra-européenne, qui présente un besoin plus important de remise à niveau et qui se situe donc à l'intersection de plusieurs catégories socialement précarisées. Il est également important de noter que parmi toutes ces catégories de formation à l'exception de la catégorie « autre », les femmes sont surreprésentées parmi les personnes ayant le statut BIM.

Tableau 5 : Statut BIM parmi les stagiaires de Bruxelles Formation selon la nature de formation et le genre (Données 2019 de la BCSS)

Catégories de formation	Non BIM	BIM	Total	Proportion de BIM
Qualifiant, perfectionnement, aptitudes professionnelles spécifiques	3.291	2.465	5.756	42,8%
Femme	1.339	1.249	2.588	48,3%
Homme	1.952	1.216	3.168	38,4%
Préqualifiant	1.314	1.691	3.005	56,3%
Femme	681	1.070	1.751	61,1%
Homme	633	621	1.254	49,5%
Stages et formations en entreprise (SFE)	1.747	452	2.199	20,6%
Femme	791	215	1.006	21,4%
Homme	956	237	1.193	19,9%
Langues	750	737	1.487	49,6%
Femme	444	449	893	50,3%
Homme	306	288	594	48,5%
E-learning	520	359	879	40,8%
Femme	293	205	498	41,2%
Homme	227	154	381	40,4%
Alphabétisation	143	456	599	76,1%
Femme	95	336	431	78,0%
Homme	48	120	168	71,4%
FPI en établissement d'enseignement	51	49	100	49,0%
Femme	41	41	82	50,0%
Homme	10	8	18	44,4%
Autres	502	268	770	34,8%
Femme	212	105	317	33,1%
Homme	290	163	453	36,0%
Total général	8.318	6.477	14.795	43,8%

(40) Le préqualifiant regroupe trois natures de formation : la formation de base, la détermination professionnelle ciblée métier, et la préformation ciblée métier.

2. PRÉCARITÉ MATÉRIELLE : ENQUÊTE SUR LES REVENUS ET LES CONDITIONS DE VIE (SILC)

2.1. Méthodologie de l'enquête SILC

Pour pallier l'unidimensionnalité de l'indicateur BIM, le choix a été fait de mener une enquête abordant la précarité à travers des aspects plus matériels. Le Service Études et Statistiques de Bruxelles Formation a constitué une base de données des 8.910 stagiaires de Bruxelles Formation et ses partenaires ayant suivi une formation entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2021, qu'ils l'aient terminée au moment de l'enquête ou non. Si un stagiaire a effectué plusieurs formations, seule la plus récente a été prise en compte pour éviter les doublons. Cette base de données a ensuite été transmise au bureau d'étude Sonecom qui a obtenu le marché public pour la réalisation de cette enquête. Dans la base de données sont inclus les stagiaires de Bruxelles Formation ainsi que de ses partenaires, et sont exclus les travailleurs recevant une formation, les stagiaires en mobilité inter-régionale hors Bruxelles, les stagiaires en stage First, et les détenus suivant une formation. Notre échantillon comprend donc uniquement des chercheurs d'emploi en formation professionnelle ou en stage ou formation en entreprise (SFE).

Pour ce faire, les stagiaires ont été informés par courrier dans les dernières semaines de 2021 qu'ils seraient contactés début 2022 pour une enquête téléphonique. Les enquêteurs de Sonecom ont contacté les stagiaires de Bruxelles Formation et ses partenaires entre janvier et mars 2022 et sont parvenus à recueillir les réponses de 2.003 stagiaires. Les stagiaires ont été interrogés concernant leur situation matérielle et financière durant le mois d'octobre 2021 – mois choisi car il est généralement peu marqué par les dépenses saisonnières. Les personnes communiquant que leur mois d'octobre avait été exceptionnel sur le plan financier ont pu répondre aux questions sur base de leur situation en septembre ou novembre 2021 pour rendre compte de leur situation dans une perspective générale. Suivant le rapport d'enquête de Sonecom, l'échantillon des répondants est représentatif de la population visée au niveau du genre, de la classe d'âge, du niveau d'études et de la nationalité, mais pas au niveau de la durée d'inoccupation avant d'entrer en formation, ni au niveau de la nature de formation. La base de données a donc été pondérée afin de rétablir la représentativité de la population étudiée.

Le questionnaire d'enquête disponible en annexe a été rédigé en se basant sur l'étude européenne « Statistics on Income and Living Conditions » (EU-SILC). Cette enquête initiée par les institutions européennes et menée annuellement par les instituts nationaux de statistiques vise à obtenir un paysage statistique des conditions de vie, de l'exclusion sociale, de la pauvreté et du revenu disponible pour les ménages européens et ceux des pays candidats à l'adhésion, c'est-à-dire au total 32 pays. Pour obtenir une vision multidimensionnelle des conditions de vie et potentiellement de la précarité, les questions posées dans cette enquête portent sur les conditions de vie dans un logement (propriétaire ou locataire, prix du loyer, taille et type de logement, problèmes éventuels de salubrité), et sur l'accès à divers biens et services (posséder une voiture, pouvoir épargner, manger régulièrement une source de protéine, chauffer son logement, partir en vacances, avoir accès aux soins de santé...) Le questionnaire comporte également des questions portant sur la situation familiale et financière de la personne et de son ménage, en interrogeant le répondant sur différents types de revenus (de

travail, transferts sociaux...), sur l'activité professionnelle (combien de mois travaillés sur l'année pour chaque adulte du ménage) et sur les dépenses (crédits, hypothèque, et difficultés de paiements éventuelles). Ce questionnaire permet d'obtenir une description multidimensionnelle du confort, ou au contraire de la précarité, sur les plans financier et matériel.

L'enquête européenne SILC agrège ensuite ces questions pour créer des indicateurs tels que le taux de privation matérielle et sociale (MSD), le taux de risque de pauvreté (AROP), le taux de ménages à faible intensité de travail (LWI) et le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE). Ce dernier indicateur reprend le taux de personnes confrontées à au moins l'un des trois risques cités précédemment.

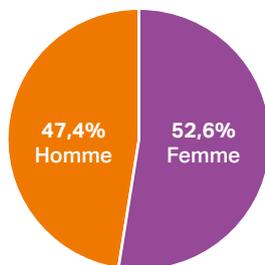
Dans notre enquête, ces indicateurs ont également été agrégés pour les stagiaires interrogés, cependant, tous ne sont pas mobilisables dans l'analyse car leur marge d'erreur s'avère trop élevée : c'est le cas pour les indicateurs AROPE et LWI. Par contre, les questions à l'origine de ces indicateurs nous permettent de dresser un portrait des conditions de vie des stagiaires et seront mobilisées dans ce rapport.

L'avantage de mener une enquête basée sur le questionnaire SILC est que celui-ci permet d'avoir une idée concrète de la situation de précarité, considérée sous l'angle de la privation, en demandant aux personnes ce qu'elles possèdent ou ce à quoi elles n'ont pas accès pour des raisons financières, au-delà des indicateurs purement monétaires. Étant donné que notre étude porte sur une population chercheuse d'emploi, il est important de dépasser l'angle monétaire puisque les stagiaires de Bruxelles Formation et ses partenaires peuvent entrer dans différentes catégories de transferts sociaux (Revenu d'Intégration Sociale (RIS), allocations familiales) ou ne percevoir aucun revenu. Comme nous l'avons vu aux travers des différentes approches de la pauvreté et de la précarité (point 1.2), la précarité se définit par une pression liée aux privations matérielles et sociales, qui dépasse les critères monétaires. Concrètement, un stagiaire peut recevoir le RIS et un autre stagiaire aucun revenu, mais si nous considérons leurs conditions de vie, il peut apparaître que la première personne est locataire et chef de famille monoparentale, tandis que le second peut être un chercheur d'emploi vivant avec ses parents et sans charge locative. Leur expérience de la précarité et l'impact de celle-ci sur leur formation sera donc plutôt déterminée par le niveau de difficulté de ces deux personnes à se payer des biens et services de première nécessité ou liés au bien-être.

Un autre avantage de l'utilisation du questionnaire SILC est la possibilité de comparaison avec les chiffres au niveau européen et belge, mais aussi avec les différentes régions belges puisque les chiffres pour chaque question et indicateur sont collectés et mis à disposition par Statbel. Tout comme dans l'étude SILC coordonnée en Belgique par Statbel, nos répondants ont renseigné leur situation financière de 2021 et ont été interrogés en 2022. Nos observations sont donc comparées au SILC 2022 publié sur Statbel qui correspond à la même période étudiée.

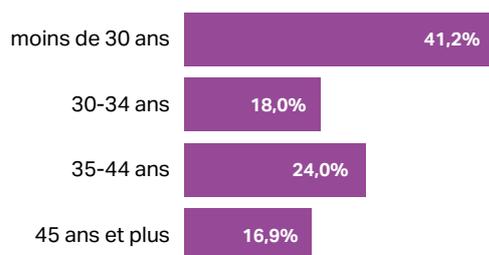
2.2. Profil socio-démographique des répondants et représentativité

Figure 1: Genre des répondants



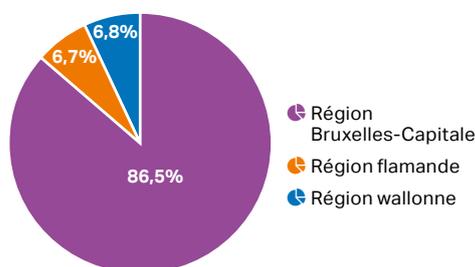
Parmi les personnes interrogées, 52,6% étaient des femmes et 47,4% des hommes. Cette répartition est proche de celle de la totalité des chercheurs d'emploi en formation chez Bruxelles Formation et ses partenaires pour l'année 2021, puisque 51,9% étaient des femmes et 48,1% des hommes.

Figure 2: Âge des répondants



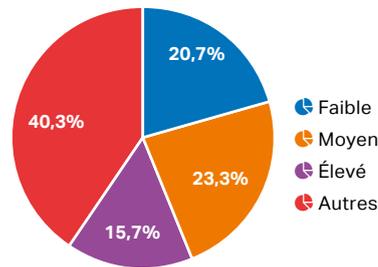
Concernant l'âge, 41,2% des répondants ont moins de 30 ans, tandis que les 45 ans et plus représentent 16,9% des stagiaires participant à l'enquête. Ces proportions correspondent au profil des stagiaires de Bruxelles Formation, qui comptait 44,6% de stagiaires de moins de 30 ans sur toute l'année 2021, contre 15,5% de stagiaires de 45 ans et plus sur l'année 2021.

Figure 3: Région de domiciliation des répondants



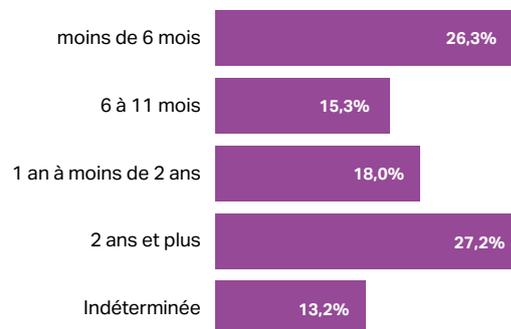
86,5% des stagiaires interrogés sont domiciliés en Région Bruxelles-Capitale, tandis que les deux autres régions représentent 6,7% pour la Flandre et 6,8% pour les stagiaires venus de Wallonie. Cela correspond également à la répartition générale parmi les stagiaires de Bruxelles Formation et ses partenaires en 2021, où 88,3% étaient Bruxellois, 6,1% habitaient en Flandre, et 5,6% en Wallonie.

Figure 4 : Niveau d'études



Un stagiaire sur cinq (20,7%) présente un niveau d'études faible (aucun diplôme, ou diplôme de primaire, ou secondaire inférieur) et deux stagiaires sur cinq sont classés dans une catégorie « autres » rassemblant les diplômés étrangers sans équivalence (85% de cette catégorie), ainsi que les stagiaires ayant fait d'autres études ou dont le niveau d'études est indéterminé. Ensemble, ces deux catégories représentent 61,0% des répondants, ce qui est très proche de la répartition parmi les stagiaires de Bruxelles Formation et partenaires en 2021 avec 61,2%. Un peu moins d'un stagiaire sur quatre (23,3%) possède un niveau d'études moyen (secondaire supérieur, apprentissage ; 22,3% pour Bruxelles Formation et ses partenaires en 2021), alors que 15,7% des stagiaires ont un niveau d'études élevé (supérieur non-universitaire, universitaire), contre 16,5% en 2021 à Bruxelles Formation et chez ses partenaires.

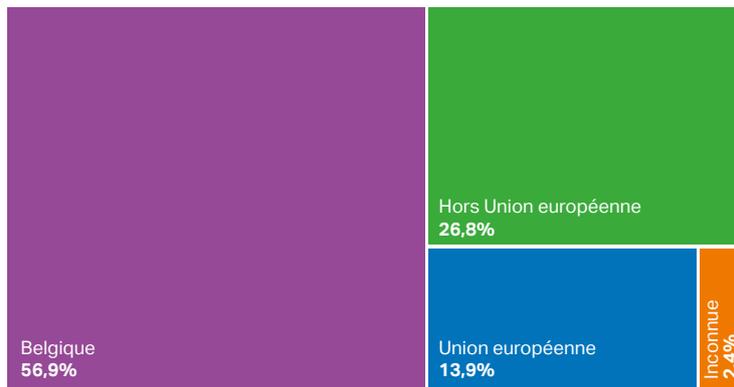
Figure 5 : Durée d'inoccupation avant formation



Les répondants ont été ventilés selon le nombre de mois d'inoccupation, c'est-à-dire la durée entre l'inscription dans un Service régional de l'emploi et la date du début du contrat de formation. Cette durée représente le nombre de mois révolus : un stagiaire ayant une durée inférieure à 6 mois signifie qu'il est resté inoccupé au maximum 5 mois révolus. Dans ce cadre, les catégories les plus représentées sont les personnes ayant été chercheuses d'emploi pendant moins de 6 mois (26,3%), et celles cherchant un emploi pendant 2 ans ou plus (27,2%). 18,0% des stagiaires sont restés de 1 à 2 ans au chômage, alors qu'ils sont 15,3% à être restés au chômage de 6 à 11 mois. Il faut nuancer ces chiffres en rappelant que des études précédentes sur le public en préformation⁴¹ ont pointé le fait qu'un nombre non négligeable, mais difficile à mesurer, de stagiaires se situent dans des parcours éloignés de l'emploi et commencent leur parcours vers l'emploi en s'inscrivant dans un Service régional de l'emploi spécifiquement afin de suivre un stage ou une formation. La catégorie « chercheur d'emploi pendant moins de 6 mois » est donc particulièrement hétérogène et comprend des personnes sortant récemment de l'emploi, et d'autres éloignées de l'emploi.

(41) Notamment : Bruxelles Formation. (2021). Les Conditions de vie des stagiaires en formation : Obstacles ou leviers? (p. 180). Bruxelles Formation. https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2021/03/Etude_Conditions-de-vie-des-stagiaires_obstacles-et-leviers_janvier-2021.pdf, pp. 28.

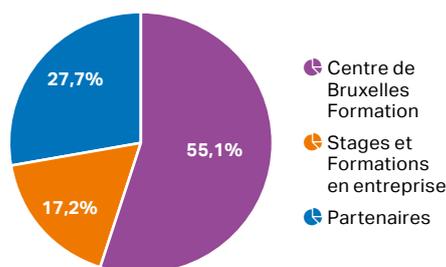
Figure 6 : Nationalité des répondants



La nationalité du stagiaire est appréhendée via l'information indiquée sur sa carte d'identité et au moment du début de la formation. Quatre regroupements ont été effectués. Le premier concerne les stagiaires de nationalité belge, qui représentent 56,9% des 2.003 répondants, et 59,8% parmi la population des

stagiaires de Bruxelles Formation en 2021. Le deuxième concerne les stagiaires dont le pays est membre de l'Union européenne (27 pays en 2021), hormis les Belges mentionnés ci-avant : ils représentent 13,9% des répondants, et 13,6% parmi les stagiaires en 2021. Globalement, 70,8% des stagiaires possèdent une nationalité dont le pays est membre de l'UE. Le troisième regroupement est celui des 26,8% de stagiaires qui ne sont pas des ressortissants d'un pays membre de l'UE, alors qu'ils étaient 26,6% en 2021 à Bruxelles Formation y compris ceux dont la nationalité est inconnue. Enfin parmi nos répondants, 2,4% n'ont pas renseigné leur nationalité.

Figure 7 : Répartition des stagiaires par type de formation



Enfin, concernant la répartition des stagiaires parmi les différentes catégories de formation, un graphique reprenant l'effectif et le pourcentage de stagiaires interrogés selon la nature de leur formation est repris en annexe. Étant donné que les données de l'enquête présentées ici ont été pondérées, la répartition par nature de formation a été rendue proportionnelle à celle des inscriptions et n'offre donc pas d'informations sur la population des répondants. Par contre, il est utile de noter que les stagiaires ayant participé à

l'enquête sont 55,1% à suivre une formation dans un centre de Bruxelles Formation ou en FPI en établissement d'enseignement, 27,7% à suivre une formation chez des partenaires, et 17,2% à suivre un stage ou une formation en entreprise (SFE).

2.3. Accès au logement et mal-logement

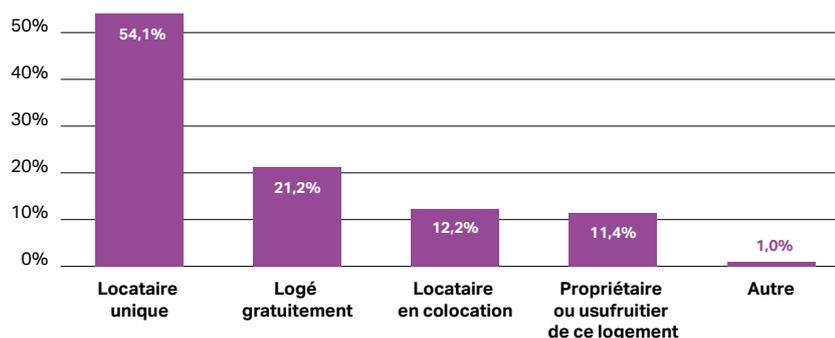
Le questionnaire SILC comprend une part importante de questions liées aux conditions de logement. En effet, les conditions de logement influencent directement les conditions de vie, ceci incluant les problèmes de santé et la surmortalité entraînée par ces difficultés, et traduisent aussi la précarité monétaire et matérielle des personnes interrogées. Si un lien direct entre l'insalubrité ou l'instabilité du logement, les problèmes de santé mentale et physique, et les difficultés de suivi de formation ne pourrait être démontré que par des études quantitatives à large échelle, des études qualitatives ont déjà pointé du doigt comment les problèmes de logement pouvaient négativement influencer le bon déroulement d'un parcours de formation pour des stagiaires plus précarisés. Notamment, dans une étude précédente basée sur des entretiens avec des stagiaires⁴², le Service Études et Statistiques de Bruxelles Formation a montré que les problèmes liés au logement peuvent fragiliser le suivi d'une formation et la transition entre les formations préqualifiantes et celles visant l'insertion directe à l'emploi, le perfectionnement ou les aptitudes professionnelles spécifiques. Une participante à ces entretiens expliquait par exemple :

« J'habitais un logement social un peu insalubre où il y avait de l'humidité, des champignons. Donc j'ai dû me battre pour avoir un nouveau logement et puis, j'ai eu donc la thyroïde, donc j'étais complètement, enfin je devais régler mes problèmes de santé aussi par rapport à ça. Et comme vous avez vu, je fais 48 kilos. Puis ma fille a eu un accident aussi, elle a été hospitalisée, là elle a seulement repris sa kiné aujourd'hui, elle a eu trois mois de corset. »⁴³

Cette participante illustre le fait que les stagiaires en situation de précarité financière accumulent les problèmes de différents ordres, et qui tendent à se renforcer entre eux. Dans ces conditions, la présence, la ponctualité, la concentration et la motivation à suivre une formation sont difficiles à maintenir. Il est donc particulièrement crucial d'examiner les conditions de logement pour dresser un portrait des conditions de vie des stagiaires.

Tout d'abord, nous observons que la majorité des stagiaires sont locataires (66,3%), soit de façon isolée (54,1%), soit en colocation (12,2%). Un stagiaire sur cinq est logé gratuitement (21,2%). Il peut ici s'agir notamment de stagiaires logeant chez leurs parents. Une personne sur dix est propriétaire ou usufruitière du logement ou vit avec le ou la propriétaire ou usufruitière (11,4%). 1,0% des stagiaires ont mentionné d'autres situations, notamment des personnes vivant chez leur conjoint, parent ou ami, ainsi qu'une situation de viager, un logement communautaire, et deux personnes sans domicile fixe.

Figure 8 : Statut d'occupation

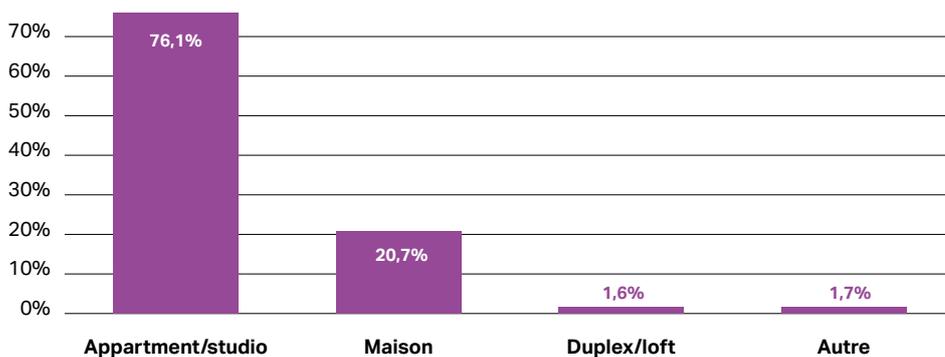


(42) Bruxelles Formation. (2021). *Les Conditions de vie des stagiaires en formation : Obstacles ou leviers ?*, op. cit.

(43) Idem, pp. 14.

Ensuite, la très grande majorité des stagiaires loge dans des appartements (66,0%) ou des logements apparentés tels des studios (10,0%). Viennent ensuite les maisons unifamiliales mitoyennes (14,9%) et les maisons unifamiliales 3 ou 4 façades (5,8%). Ces différentes catégories de logement ont été regroupées et sont présentées dans la figure 9 ci-dessous. D'autres types de logements sont mentionnés (1,7%) comme des centres pour demandeurs d'asile, des logements AIS (Agences Immobilières Sociales), ou des kots.

Figure 9 : Type de logement



En croisant le statut d'occupation avec le type de logement et en regroupant certaines catégories, notamment en mettant ensemble les catégories « maison à 3 ou 4 façades » avec « maison mitoyenne », nous observons que les locataires occupent généralement des biens différents des propriétaires. En effet sans compter les personnes en colocation, les personnes assumant seules la charge locative vivent en écrasante majorité dans des appartements ou studios (92,2%), et seulement 5% dans des maisons. Par contre, les personnes elles-mêmes propriétaires ou usufruitières de leur logement ou vivant avec celle-ci vivent à 42,8% dans des maisons. Les personnes logées gratuitement sont également surreprésentées parmi les personnes qui vivent dans une maison. Il faut noter pour cette question que nous l'avions formulée « Étiez-vous, vous-même (ou une autre personne de votre ménage) : propriétaire, locataire, etc. », puisqu'être soi-même propriétaire ou usufruitier d'un logement, ou être hébergé par celui-ci en tant que conjoint, enfant ou autre, est généralement plus stable financièrement que la location. Cependant, cela induit la possibilité pour les personnes logeant gratuitement avec leur famille ou des amis, de pouvoir aussi bien se placer soit dans la catégorie « propriétaire ou usufruitier » puisqu'ils vivent avec le propriétaire ou usufruitier, soit dans la catégorie « logé gratuitement », voire dans « autres ».

Figure 10 : Type de logement des locataires assumant seuls la charge locative

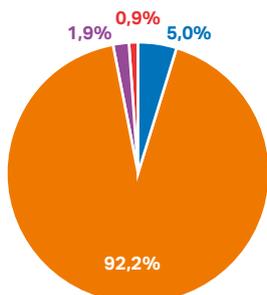


Figure 11 : Type de logement des propriétaires ou usufruitiers

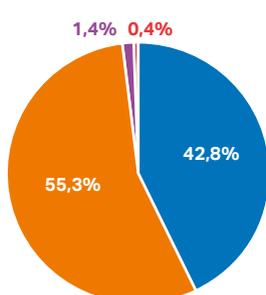
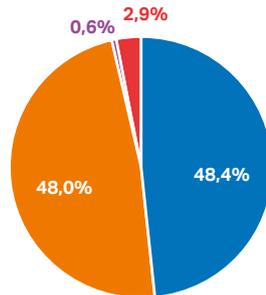


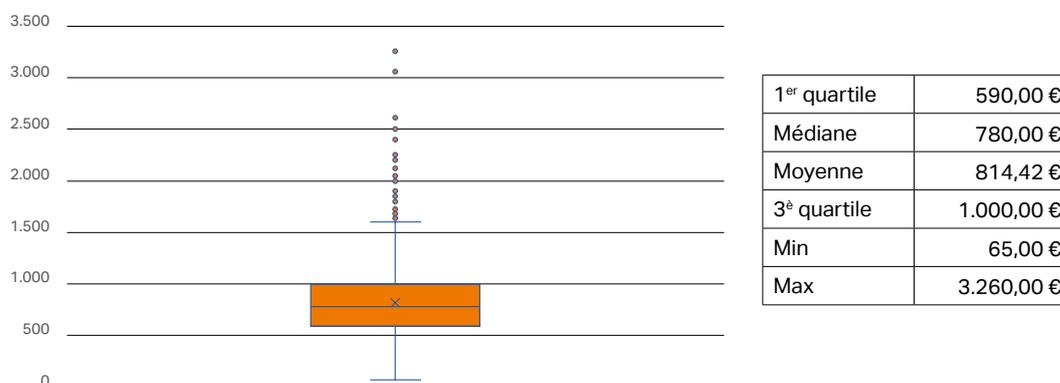
Figure 12 : Type de logement des personnes logées gratuitement



- Maison
- Appartement/studio
- Duplex/loft
- Autre

Pour observer la charge financière que représente le logement dans les dépenses des stagiaires, nous avons additionné les différents postes de dépenses liés au logement tels que le loyer ou le remboursement de crédit, et les charges individuelles et collectives, quel que soit le type d'habitation et le statut d'occupation. Ces observations mettent de côté le précompte immobilier ainsi que les assurances-habitation étant donné que certaines réponses étaient sur base annuelle et d'autres sur base mensuelle. Les observations ci-dessous sont donc plus représentatives de la situation des locataires que celles des propriétaires, pour qui le remboursement de crédit et le précompte immobilier sont les principaux postes de dépenses en matière de logement. Ces données comptabilisent uniquement les stagiaires qui payent pour un logement, sans compter les personnes logées gratuitement ou ne payant pas de loyer, sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

Figure 13 : Dispersion du total dépenses mensuelles de logement

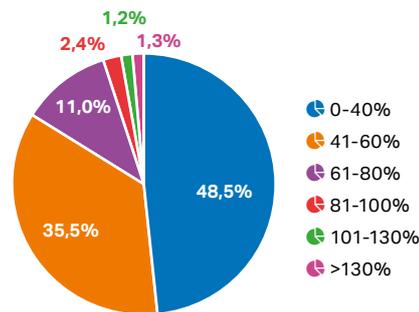


Sur 1.299 personnes qui ont répondu à cette série de questions, nous observons que la moyenne des dépenses liées au logement se situe à 814,42€ par mois, et que la moitié des répondants dépense par ménage entre environ 590 et 1.000€ par mois pour se loger.

Pour référence concernant uniquement les loyers, l'Observatoire du logement régional calculait que le loyer moyen à Bruxelles était de 739€ par mois en 2017.⁴⁴ L'Observatoire note aussi, et ceci s'observe également parmi nos stagiaires, que la moyenne (représentée par une croix dans la boîte à moustaches, voir figure 13) est plus élevée que la médiane des loyers (représentée par la ligne au milieu de la boîte) car la présence de quelques logements au coût élevé ou très élevé donne une distribution plus asymétrique.

(44) De Keersmaecker, M.-L., & Sonecom. (2019). *Observatoire des Loyers : Enquête 2018* (p. 102). Observatoire régional de l'Habitat de la Région de Bruxelles-Capitale.

Figure 14 : Répartition du ratio entre les dépenses mensuelles de logement et les revenus du ménage



Pour estimer dans quelle mesure les dépenses liées au logement pèsent dans les finances des stagiaires, nous avons calculé le rapport entre le total des dépenses mensuelles de logement et le total des revenus du ménage (incluant les transferts sociaux) des stagiaires. À nouveau, le calcul des dépenses en matière de logement inclut le loyer ou le remboursement de crédit immobilier, les charges mensuelles, mais pas le précompte immobilier ni les assurances qui étaient parfois renseignées en base annuelle. Il apparaît que sur 1.094 personnes dont le revenu du ménage est non-nul et qui ont renseigné leurs dépenses de logement, 48,5% des répondants ont des dépenses liées au logement inférieures ou égales à 40% de leur revenu. Or, l'Union européenne définit le taux de surcharge des coûts de logement par le pourcentage de ménages qui consacrent plus de 40% de leurs revenus à leurs dépenses de logement. Par conséquent, 51,5% des ménages des répondants à notre enquête se situent au-delà du seuil de la surcharge des coûts de logement, comparé à 31,7% des personnes en risque de pauvreté en Belgique, c'est-à-dire les personnes vivant sous le seuil de pauvreté, et à 7,7% en moyenne dans la population belge en 2022.⁴⁵

(45) SPP Intégration Sociale. (2023). *Taux de surcharge des coûts du logement*. Chiffres Pauvreté. <https://webiab-preview-fr.prd.pub.socialsecurity.be/topic/taux-de-surcharge-des-couts-du-logement>.

(46) Statbel. (2021). *Budget des ménages : Les ménages belges dépensent plus pour la nourriture, les boissons et le tabac*. Statbel. <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/budget-des-menages>.

(47) Statbel. (2019). *Le logement occupe une place toujours plus importante dans le budget des ménages*. Statbel. <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/le-logement-occupe-une-place-toujours-plus-importante-dans-le-budget-des-menages>.

(48) De Keersmaecker, M.-L., & Sonocom. (2019). *Observatoire des Loyers : Enquête 2018* (p. 102), op. cit., pp. 46.

Selon Statbel, en 2020 les ménages belges ont consacré en moyenne 31,8% de leur budget aux dépenses de logement.⁴⁶ La part du logement dans les dépenses est en constante augmentation depuis les années 90 selon Statbel: alors que ce poste représentait 26,1% du budget des Belges en 1998, il a grimpé à 30,3% en 2018, puis à 31,8% en 2020.⁴⁷ Parmi les stagiaires ayant répondu à notre enquête ayant des dépenses de logement et ayant indiqué les revenus de leur ménage, le ratio moyen entre les dépenses de logement et les revenus est de 45,5% des revenus. Cette surcharge de la part du logement dans les revenus s'explique par le manque de logements à prix abordable à Bruxelles. L'Observatoire régional de l'Habitat de la Région a calculé en postulant qu'un ménage choisirait de ne consacrer que 30% maximum de son revenu à son logement, que pour des ménages du deuxième, troisième et quatrième déciles de revenus, seuls 1%, 3% et 6% du marché seraient financièrement accessibles pour leur budget.⁴⁸

Si l'on considère les revenus de manière individuelle, parmi les personnes qui ont renseigné des revenus individuels non-nuls et des dépenses en matière de logement, seuls 35,4% des locataires uniques (qui vivent éventuellement avec un.e partenaire mais sans colocataire) pouvaient y consacrer 40% ou moins de leurs revenus, comme recommandé par l'Union européenne afin de rester sous le seuil de surcharge des dé-

penses de logement. Un cinquième (20,2%) des répondants avait même des dépenses pour leur logement représentant plus de 80% de leurs revenus individuels. Pour référence, une personne percevant le RIS (Revenu d'intégration sociale) comme unique revenu et vivant seule touche 682,99€ par mois en octobre 2021, moment étudié par l'étude SILC.⁴⁹ L'Observatoire de la santé et du social notait d'ailleurs qu'en 2017, une personne isolée percevant le RIS devait consacrer 70% de son budget juste pour son loyer (en se basant sur le loyer médian pour un appartement une chambre), avec seulement 285€ restants pour ses charges et autres besoins. Cette même étude observe également qu'un loyer médian selon les prix du marché recensés sur Immoweb représente presque l'entièreté du RIS.⁵⁰ Chez nos stagiaires également, les dépenses en matière de logement représentent pour certains l'entièreté de leurs revenus.

Les personnes avec peu ou pas de revenus mais qui ne sont pas logées gratuitement, ou qui déclarent avoir des dépenses de logement largement supérieures à leurs revenus, devraient donc éventuellement puiser dans leur épargne pour se loger, s'endetter, ou plus probablement encore, seraient dépendantes financièrement de leur conjoint, famille ou amis. Comme mentionné dans le cadrage, la surestimation de la mise en commun des revenus au sein d'un couple ou d'une famille amène un risque de sous-évaluation de la dépendance financière d'un individu envers son partenaire.⁵¹

(49) SPP Intégration Sociale. (2023). *Montants RIS (et équivalent) de 2005 à 2023*. SPP Intégration Sociale. <https://www.mi-is.be/fr/outils-cpas/montants-ris-et-equivalent>.

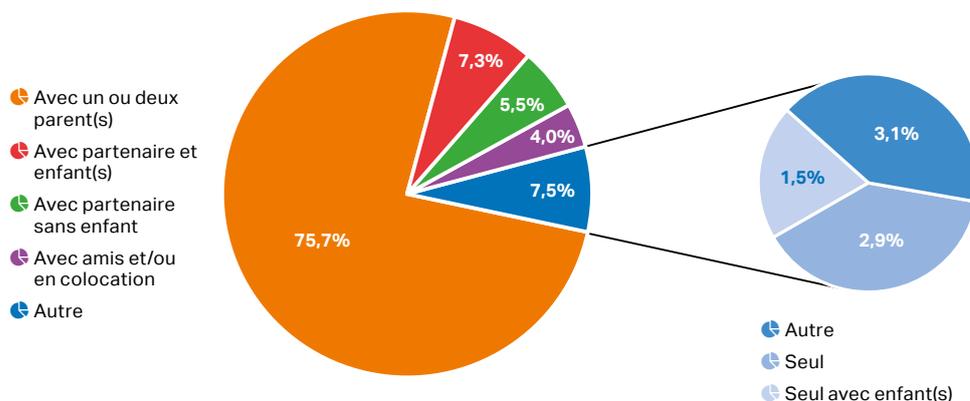
(50) Cité par Amerijckx, G., Englert, M., Noël, L., van der Plancke, V., & Bernard, N. (2019). *Précarités, mal-logement et expulsions domiciliaires en Région bruxelloise : Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2018* (p. 152). Observatoire de la Santé et du Social. https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/pauvrete_expulsion_fr.pdf, pp. 23.

(51) Meulders, D., O'Dorchai, S., Plasman, R., & Rycx, F. (2011). *Genre et Revenu : Analyse et développement d'indicateurs*, op. cit.

(52) Notamment Dessouroux, C., Bensliman, R., Bernard, N., De Laet, S., Demonty, F., Marissal, P., & Surkyn, J. (2016). Le logement à Bruxelles : Diagnostic et enjeux. *Brussels Studies*, 99. <https://doi.org/10.4000/brussels.1346>; et Sacco, M., Smits, W., Kavadias, D., Spruyt, B., & d'Andrimont, C. (2016). Jeunes bruxelloises : Entre diversité et précarité—Note de synthèse BSI. *Brussels Studies*, 98. <https://doi.org/10.4000/brussels.1339>.

(53) Dessouroux, C., Bensliman, R., Bernard, N., De Laet, S., Demonty, F., Marissal, P., & Surkyn, J. (2016). Le logement à Bruxelles : Diagnostic et enjeux, op. cit.

Figure 15 : Répondants logeant gratuitement



Les personnes logées gratuitement offrent une situation contrastée, entre confort, dépendance et risque de précarité. 21,2% des personnes répondant à l'enquête déclarent être logées gratuitement, avec éventuellement une petite contribution aux charges. Ces stagiaires sont également à risque de dépendance financière. Dans cette catégorie, les stagiaires de moins de 30 ans sont surreprésentés : ils constituent 41,2% du total des répondants, mais 76,4% des personnes logées gratuitement. La majorité (75,7%) des personnes déclarant être logées gratuitement vivent avec leurs parents. Cela confirme les conclusions de recherches⁵² sur l'évolution du marché locatif et des conditions de vie à Bruxelles : depuis le début des années 2000, Bruxelles se détache par rapport aux autres régions belges et par rapport à d'autres villes européennes comme une ville où la décohabitation, ou « migration d'émancipation » c'est-à-dire le départ des jeunes du foyer familial, est de plus en plus retardée, ce qui exacerbe le sur-

peuplement de certains logements. Ceci s'explique par la pénurie de logements abordables pour les jeunes ménages. Ces études notent également que ce phénomène est plus marqué dans le croissant pauvre de Bruxelles que dans les autres zones de la ville, et plus particulièrement parmi les hommes.⁵³

Dans notre enquête également, les hommes sont surreprésentés parmi les personnes logées gratuitement : les hommes représentent 47,4% des répondants mais 59,0% des personnes logées gratuitement ; et 63,6% des personnes logeant gratuitement chez leurs parents sont des hommes. Parmi les femmes logées gratuitement, nous remarquons qu'elles sont surreprésentées dans deux configurations familiales : 100% des personnes logées gratuitement et qui vivent seules avec enfant sont des femmes, et 63,8% des personnes logées gratuitement et vivant en couple avec enfant(s) sont des femmes. Nous pouvons ainsi conclure que parmi les personnes logées gratuitement, une grande majorité d'entre elles (75,7%) vit et donc dépend de ses parents, mais les hommes sont surreprésentés dans cette configuration de dépendance envers leurs parents (59,0%). Par contre, les femmes avec enfant(s) sont surreprésentées dans les configurations où elles seraient dépendantes d'un conjoint ou d'une personne tierce. En effet pour les femmes déclarant être logées gratuitement et vivre avec leur conjoint, on peut supposer qu'elles dépendent financièrement de leur conjoint. Les femmes déclarant être logées gratuitement et vivre seules avec leur(s) enfant(s) présentent un risque important de dépendance financière, mais nous ne pouvons pas déterminer envers qui elles sont dépendantes sur base des informations dont nous disposons.

Pour soutenir le public très fragilisé financièrement des parents célibataires parmi nos stagiaires, Bruxelles Formation participe depuis 2021 au Plan bruxellois de soutien aux familles monoparentales.⁵⁴ Ainsi, au premier semestre 2022, 14,2% des stagiaires de Bruxelles Formation et ses partenaires étaient en situation de monoparentalité. Cette situation concernait, pour la même période, 24,8% des femmes en formation, pour 2,9% des hommes. Afin d'ouvrir la réflexion vers une meilleure inclusion de ce public, Bruxelles Formation a élaboré un « Rapport de Diagnostic sur l'accessibilité et le maintien en formation des parents solos », avec différentes pistes pour améliorer l'accès et le maintien en formation des parents solos.

Nous avons sondé nos stagiaires sur les problèmes de salubrité de leur logement, notamment concernant l'humidité, la pollution sonore, la pollution en général et le manque de lumière. Comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessous, sur 2.003 stagiaires qui ont répondu à ces questions, 1.123 ou 56,1% déclaraient avoir au moins un type de problème de salubrité dans leur logement, alors qu'ils étaient 17,7% de Bruxellois à avoir au moins un problème de qualité de leur logement en 2018 selon Sciensano. Les problèmes de logement considérés sont cependant en partie différents.

L'enquête sur la santé en Belgique menée par Sciensano en 2018 a permis d'estimer que 4,1% des ménages en Belgique vivent dans un logement avec un problème d'humidité, à comparer avec 6,9% pour les résidents de la Région bruxelloise.⁵⁵ Ce chiffre grimpe à 33,3% soit un tiers des répondants parmi nos stagiaires. De manière générale, les Bruxellois sont plus souvent touchés par des problèmes de salubrité et de confort, comme le surpeuplement et l'humidité dans le logement, et se plaignent également plus de problèmes de nuisances environnementales comme la pollution de l'air, le manque d'espaces verts, le vandalisme et l'accumulation d'immondices, comparé

(54) Bruxelles Formation a été désigné pilote de la mesure 15 du Plan d'action « Favoriser la reprise d'études ou de formation des parents solos ».

(55) Charafeddine, R., & Drieskens, S. (2020). *Environnement, logement et tabagisme passif* (D/2020/14.440/71; p. 105). Sciensano. <https://www.sciensano.be/fr/biblio/enquete-de-sante-2018-environnement-logement-et-tabagisme-passif>.

aux autres régions belges comme démontré par Sciensano. Étant donné que la grande majorité de nos stagiaires sont domiciliés en Région bruxelloise⁵⁶ dont la plus grande partie dans le croissant pauvre (cfr. plus bas dans la même section), il n'est pas surprenant que les répondants à notre enquête se plaignent des mêmes problèmes que la population bruxelloise, ceux-ci étant exacerbés par la situation plus précaire des chercheurs d'emploi.

Si pour 15,7% des stagiaires interrogés, leur logement est trop sombre, pour 10,5% il y a un problème avec l'étanchéité du toit, et pour 11,2%, il y avait des problèmes de pollution dans le logement ou aux alentours. La pollution sonore touche une plus large part encore de nos répondants avec 31,7% qui mentionnent trop de bruit en provenance de leurs voisins ou de l'extérieur.⁵⁷

Tableau 6: Présence de problèmes de salubrité du logement parmi les répondants (Enquête Bruxelles Formation 2022)

Enquête Bruxelles Formation 2022		
Manque de lumière	312	15,7%
Défaut d'étanchéité du toit	206	10,5%
Humidité, moisissures	666	33,3%
Pollution sonore	627	31,7%
Pollution	212	11,2%
Au moins un problème	1123	56,1%

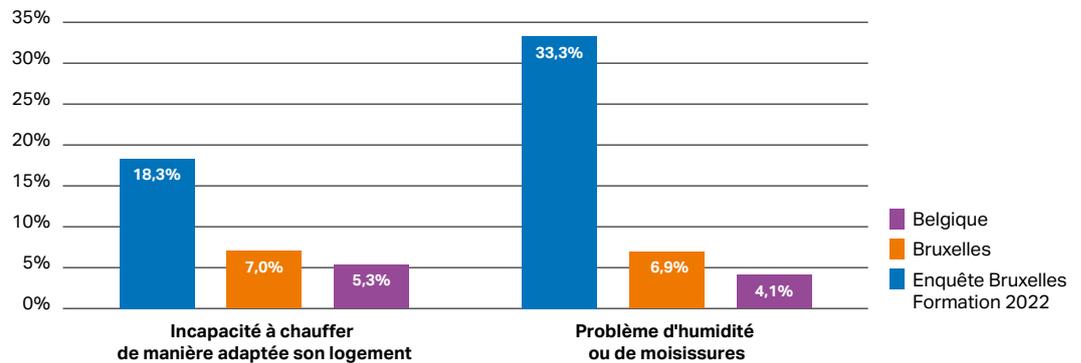
Tableau 7: Présence de problèmes de salubrité du logement parmi les Belges et les Bruxellois (Sciensano, 2020 ; enquête menée en 2018)

	Région Bruxelles-Capitale	Belgique
Humidité, moisissures	6,9%	4,1%
Surpeuplement	6,8%	1,3%
Incapacité à chauffer convenablement	7,0%	5,3%
Au moins un problème	17,7%	9,3%

(56) 88,3% des stagiaires de Bruxelles Formation et ses partenaires sont domiciliés en Région Bruxelles-Capitale en 2021.

(57) La formulation des questions est la même dans notre enquête et dans celle de Sciensano, mais alors que celle de Sciensano propose des réponses comprenant « Pas de problème », « Problème mineur », « Problème sérieux » et « Problème très sérieux », notre enquête comportait seulement les options « Oui » et « Non ».

Figure 16 : Problèmes sanitaires dans le logement



Nous avons comparé dans le graphe ci-dessus deux problèmes liés au logement présents dans notre questionnaire et pour lesquels un benchmarking est disponible via l'enquête SILC de Statbel et l'enquête sur le logement de Sciensano. Les chiffres concernant les moyennes belges et bruxelloises proviennent donc de l'enquête Sciensano pour la question sur la présence d'humidité ou de moisissures. Les données de Sciensano portent sur l'année 2018 et ont été publiées en 2020, tandis que les moyennes pour la question sur le chauffage du logement proviennent de l'enquête SILC de Statbel pour la même année que notre enquête, c'est-à-dire 2022.

Comme souligné par l'étude de Sciensano, les problèmes de salubrité augmentent fortement les risques de problèmes de santé tels que l'asthme et les problèmes respiratoires en général, ainsi que les maladies cardio-vasculaires, les problèmes de santé mentale, mais également la surmortalité hivernale liée aux problèmes de chauffage.⁵⁸

Enfin concernant l'accès au logement, il est important également de prendre en compte la localisation géographique de celui-ci pour examiner le statut socio-économique et les conditions de vie des stagiaires. En effet, Bruxelles est marquée par une importante disparité socio-économique selon le quartier de résidence. 52,5% des répondants résident dans le croissant pauvre défini ici comme comprenant les communes de Bruxelles-ville, Schaerbeek, Saint-Josse-Ten-Noode, Saint-Gilles, Forest, Anderlecht et Molenbeek-Saint-Jean. 35,7% des stagiaires sont domiciliés dans d'autres communes bruxelloises, et 13,5% vivent dans les autres régions belges. La part importante de stagiaires provenant du croissant pauvre de Bruxelles avait déjà été observée dans le rapport « Ventilation géographique des stagiaires ». ⁵⁹ En effet, les communes les plus représentées parmi les stagiaires de Bruxelles Formation et ses partenaires sont les communes à la fois les plus peuplées de Bruxelles et avec un taux de chômage important.⁶⁰ Or, le « croissant pauvre » est défini notamment par les taux de chômage élevés. Bien que chaque commune soit relativement hétérogène, de nombreuses études ont démontré que les communes situées dans le croissant pauvre de Bruxelles offrent un cadre de vie de moindre qualité en raison de la forte urbanisation, la concentration d'industries et de voies ferroviaires et routières, et de la moindre qualité du logement. La corrélation entre la mauvaise qualité de l'air et le niveau de revenus des habitants de ces quartiers a été mis en avant à Bruxelles suite à l'étude Curieuzenair notamment.⁶¹ Parmi les implications de ces problèmes sur les conditions de vie,

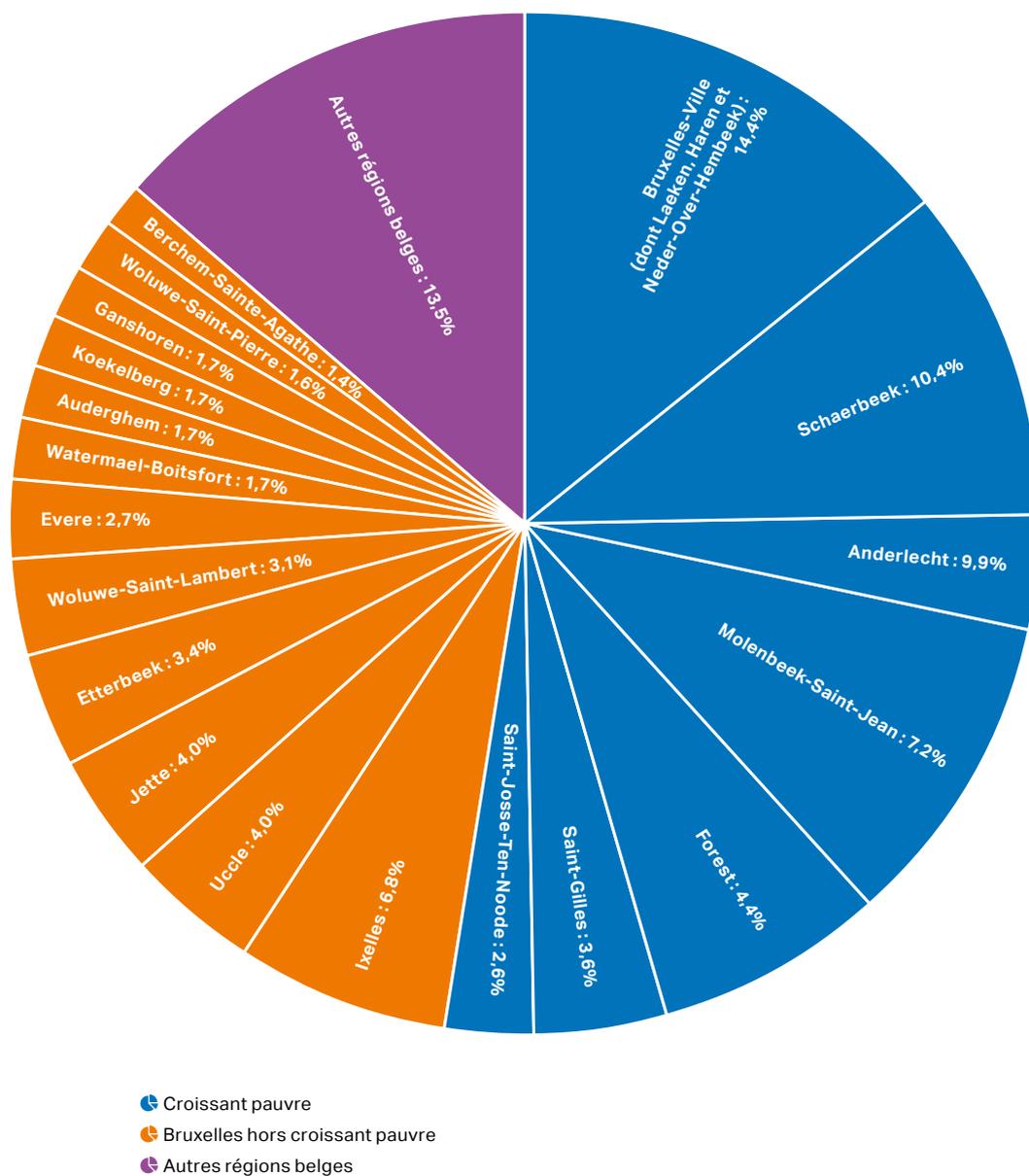
(58) Charafeddine, R., & Drieskens, S. (2020). *Environnement, logement et tabagisme passif*, op. cit.

(59) Bruxelles Formation. (2023). *Ventilation géographique des stagiaires en formation 2022* (p. 69). Bruxelles Formation. <https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2023/07/Rapport-Ventilation-geo-2022.pdf>.

(60) Bruxelles Formation. (2023). *Ventilation géographique des stagiaires en formation 2022*, op. cit., pp. 29.

on peut notamment citer la plus mauvaise santé subjective⁶², ou encore la surmortalité liée aux pics de chaleur.⁶³ Cette dernière étude précise d'ailleurs que les personnes locataires, vivant seules, dans un logement insalubre ou ne parlant pas une des langues nationales sont des groupes particulièrement touchés par les décès liés aux vagues de chaleur, or ces catégories représentent une part importante de nos stagiaires. Étant donné que la moitié de nos stagiaires sont domiciliés dans des communes caractérisées par des problèmes de qualité de vie dus à l'urbanisme et à la qualité du bâti, il n'est pas surprenant de constater que de nombreux stagiaires se plaignent de problèmes de salubrité et de pollution.

Figure 17 : Commune de résidence des stagiaires répondant



(61) Lauriks, F., Jacobs, D., & Meysman, F. (2022). *CurieuzenAir : Data collection, data analysis and results* (p. 50). University of Antwerp. <https://curieuzenair.brussels/wp-content/>

(62) De Spiegelaere, M., Closon, M.-C., Deboosere, P., & Humblet, P. (2009). Santé et qualité de vie à Bruxelles. *Brussels Studies*. <https://doi.org/10.4000/brussels.967>.

(63) De Ridder, K., Couderé, K., Depoorter, M., Liekens, I., Pourria, X., Steinmetz, D., Vanuytrecht, E., Verhaegen, K., & Wouters, H. (2020). *Evaluation of the socio-economic impact of climate change in Belgium* (p. 253). Vlaamse Instelling for Technologisch Onderzoek (VITO). <https://climat.be/doc/seclim-be-2020-finalreport.pdf>, pp. 192-194. [uploads/2022/03/CurieuzenAir_AirQualityInBrussels-Report-Final-Version.pdf](https://climat.be/doc/seclim-be-2020-finalreport.pdf).

Pour conclure cette partie, les stagiaires ont été sondés également sur leur capacité à payer leurs factures et charges à temps. Le Service de lutte contre la pauvreté estimait qu'en 2018, 5,1% de la population belge vivait dans un ménage avec au moins deux retards de paiement pour des besoins de base tels que l'énergie, l'eau et la santé, un chiffre qui atteignait 15,1% pour les personnes à risque de pauvreté.⁶⁴ Le Service note également que le paiement de ces dettes à la consommation fait que 5,5% supplémentaires de la population passent sous le seuil de risque de pauvreté. Dans notre enquête, sur 1.991 personnes qui ont répondu aux questions suivantes, 344 ont déclaré ne pas pouvoir payer leur loyer ou remboursement à temps, soit 17,3% des répondants. De plus, 475 soit 23,7% déclarent ne pas pouvoir payer leurs charges de logement (eau, gaz, électricité, chauffage) à temps. Ces difficultés à s'acquitter des frais de logement engendrent un risque important pour ces personnes d'être confrontées à une situation d'expulsion domiciliaire. Il faut également noter que bien que ces questions portent sur le paiement de loyer et sur le remboursement de crédit, nous observons que ce sont les locataires uniques qui sont surreprésentés dans cette catégorie : les locataires uniques représentent 54,2% des répondants, mais 70,4% des personnes qui ne peuvent payer leur loyer à temps et 70,2% des personnes qui ne peuvent payer leurs charges à temps.

Selon une enquête de l'Observatoire des loyers menée en 2017, parmi les ménages ayant déménagé d'une habitation à une autre de la Région bruxelloise, 12% l'ont fait suite à un départ forcé.⁶⁵ Ces départs forcés incluent notamment les expulsions ou l'insalubrité, et les personnes concernées sont principalement des familles vivant de transferts sociaux et avec des enfants à charge. L'Observatoire de la Santé et du Social rappelle que ces départs forcés peuvent affecter négativement la santé des personnes et le parcours scolaire des enfants.⁶⁶

L'Observatoire de la Santé et du Social précise sur base d'entretiens avec des acteurs de terrain et des personnes ayant vécu une expulsion que les expulsions judiciaires représentent la plus grande partie des expulsions recensées, et parmi elles, celles relatives au « manquement contractuel grave » sont une majorité. Or, ces manquements graves correspondent le plus souvent à des arriérés de paiement de loyer. L'Observatoire note que les expulsions judiciaires concernent par conséquent principalement des personnes à bas revenus.⁶⁷ Selon une étude conjointe de l'ULB et la VUB, 81% des expulsions judiciaires proviennent du marché locatif privé, et 86% d'entre elles sont motivées par des arriérés de loyer.⁶⁸

(64) Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. (2020). *Combien de personnes sont-elles surendettées en Belgique?* (p. 7). Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. https://www.luttepauvrete.be/wp-content/uploads/sites/2/2020/02/chiffres_surendettement.pdf.

(65) De Keersmaecker, M.-L., & Sonecom. (2019). *Observatoire des Loyers : Enquête 2018, op. cit.*

(66) Idem, pp. 39.

(67) Amerijckx, G., Englert, M., Noël, L., van der Plancke, V., & Bernard, N. (2019). *Précarités, mal-logement et expulsions domiciliaires en Région bruxelloise [...], op. cit.*, pp. 30.

(68) Godart, P., Swyngedouw, E., Van Crieckingen, M., & van Heur, B. (2023). Les expulsions de logement à Bruxelles : Combien, qui et où ? *Brussels Studies*. <https://doi.org/10.4000/brussels.6434>.

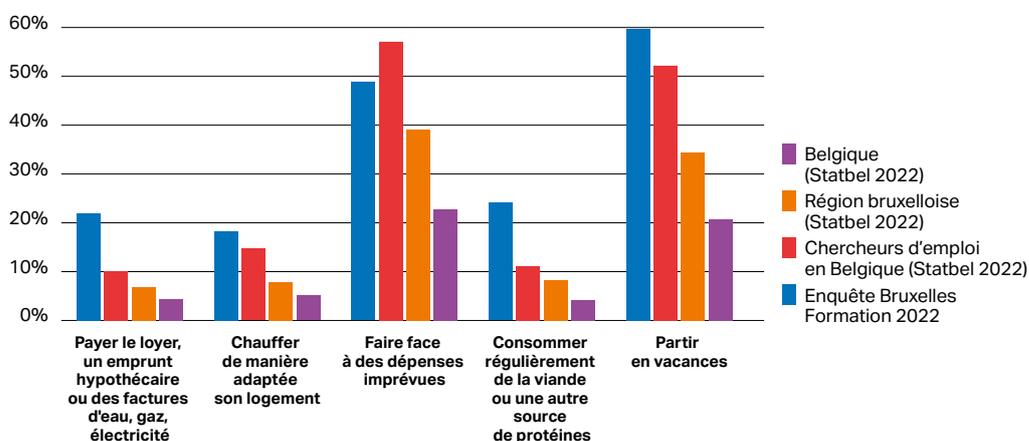
2.4. Accès financier à des biens et services

Afin d'appréhender les conditions de vie des personnes sondées, les enquêtes *Statistics on Income and Living Conditions* (SILC) d'Eurostat interrogent les personnes sur leur capacité concrète à s'offrir des biens et services, certains considérés comme nécessaires à une vie décente, d'autres ayant plutôt trait à la qualité de vie et à l'opportunité de mener une vie sociale épanouie. Ces enquêtes sont menées en Belgique chaque année par Statbel et offrent un point de comparaison intéressant, d'autant plus que Statbel propose les chiffres pour les répondants chercheurs d'emploi, pour les résidents de la Région Bruxelles-Capitale et pour la Belgique en général.

Tableau 8: Pourcentage d'incapacité financière à se payer certains biens et services (Privation matérielle sévère - SMD) (Enquête Bruxelles Formation 2022; Statbel SILC 2022)

Incapacité à s'offrir les biens suivants pour raisons financières:	Enquête Bruxelles Formation 2022 (sur 2.000 répondants)		Statbel (SILC 2022)		
	Effectif	Pourcentage	Chercheurs d'emploi en Belgique	Région bruxelloise	Belgique
Payer le loyer, un emprunt hypothécaire ou des factures d'eau, gaz, électricité	440	22,0%	10,1%	6,8%	4,3%
Chauffer de manière adaptée son logement	366	18,3%	14,7%	7,9%	5,1%
Faire face à des dépenses imprévues	978	48,8%	57,0%	39,1%	22,7%
Consommer régulièrement de la viande ou une autre source de protéines	482	24,1%	11,2%	8,3%	4,1%
Partir en vacances	1.197	59,8%	52,1%	34,4%	20,8%
Moyenne		34,6%	29,0%	19,0%	11,4%

Figure 18 : Pourcentage d'incapacité financière à se payer certains biens et services (Privation matérielle sévère - SMD)



Encore une fois, nous constatons que les stagiaires de Bruxelles Formation et ses partenaires sont caractérisés par une grande précarité matérielle, avec notamment 22,0% de personnes incapables de payer leurs factures (loyer, remboursement de crédit ou facture d'énergie) et presque 50% incapables financièrement d'assumer une dépense imprévue. Ces chiffres sont systématiquement plus élevés que les moyennes belge et bruxelloise, et même supérieurs à la moyenne des chercheurs d'emploi – à l'exception des dépenses imprévues qui sont définies avec un seuil plus haut par Statbel et où les réponses des chercheurs d'emploi belges sont légèrement supérieures aux stagiaires de notre enquête⁶⁹. Nous observons que les dépenses mensuelles comme celles pour les factures, le chauffage et la nourriture (en particulier ici l'accès à la consommation de viande ou une autre forme de protéine) restent plus accessibles, ou en tout cas sont plus une priorité ou une contrainte que des dépenses liées au bien-être comme des vacances, pour la majorité de nos répondants. Ceci rejoint les conclusions de Statbel sur base du budget des ménages 2021 qui précisent que la part de la nourriture et du logement et ses charges augmente en proportion dans le budget total du ménage belge moyen, tandis que des postes de dépenses liées au bien-être comme les parts des sorties Horeca et de la culture diminuent dans les budgets des ménages.⁷⁰

Tableau 9: Pourcentage d'incapacité financière à se payer certains biens et services (Privation matérielle et sociale sévère - SMSD) (Enquête Bruxelles Formation 2022; Statbel SILC 2022)

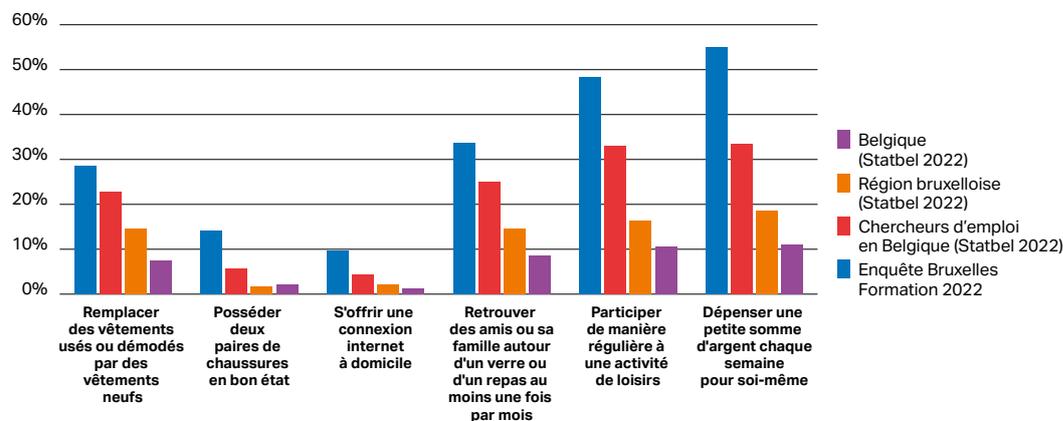
Incapacité à s'offrir les biens suivants pour raisons financières:	Enquête Bruxelles Formation 2022 (sur 2.002 répondants)		Statbel (SILC 2022)		
	Effectif	Pourcentage	Chercheurs d'emploi en Belgique	Région bruxelloise	Belgique
Remplacer des vêtements usés ou démodés par des vêtements neufs	573	28,6%	22,7%	14,6%	7,5%
Posséder deux paires de chaussures en bon état	284	14,2%	5,6%	1,7%	2,1%
S'offrir une connexion internet à domicile	194	9,7%	4,4%	2,1%	1,2%
Retrouver des amis ou sa famille autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois	676	33,7%	25,0%	14,5%	8,6%
Participer de manière régulière à une activité de loisirs	2.908 ⁷¹	48,4%	33,0%	16,4%	10,6%
Dépenser une petite somme d'argent chaque semaine pour soi-même	1.099	54,9%	33,5%	18,6%	11,1%
Moyenne		31,6%	20,7%	11,3%	6,9%

(69) Statbel a défini dans son étude SILC 2022 une dépense imprévue comme une dépense d'environ 1.300 euros, tandis que les dépenses imprévues étaient définies dans notre enquête comme une dépense de 1.100 euros.

(70) Statbel. (2021). *Budget des ménages : Les ménages belges dépensent plus pour la nourriture, les boissons et le tabac, op. cit.*

(71) Cette question était posée avec cette formulation en une question par Statbel, tandis qu'elle était divisée en trois questions portant sur les loisirs, les activités sportives et les sorties culturelles dans notre enquête. Les effectifs des réponses pour ces trois questions ont été additionnés et la moyenne du pourcentage de réponses négatives a été calculée.

Figure 19 : Pourcentage d'incapacité financière à se payer certains biens et services (Privation matérielle et sociale sévère - SMSD)



Ce constat est le même concernant les biens et services considérés par Eurostat comme déterminants pour la précarité matérielle et sociale : les activités sociales et les dépenses non-essentiels sont les postes de dépenses auxquels les stagiaires, tout comme les chercheurs d'emploi, les Bruxellois et les Belges en général, renoncent d'abord pour se concentrer sur l'acquisition de biens considérés comme plus nécessaires, notamment une connexion internet à domicile et des chaussures en bon état. De plus, on observe encore que les stagiaires de Bruxelles Formation et ses partenaires semblent d'après notre enquête être dans une position financière et matérielle plus précaire que la moyenne des chercheurs d'emploi ou des Bruxellois interrogés par Statbel la même année.

Notamment, seuls 2,1% des Bruxellois et 4,4% des chercheurs d'emploi en Belgique interrogés par Statbel ne pouvaient pas se payer une connexion internet à domicile, contre 9,7% des stagiaires de Bruxelles Formation et ses partenaires. Une étude sur l'expérience du distanciel par les stagiaires⁷² a déjà exploré cette problématique, et relève d'ailleurs d'autres exemples de façons dont la précarité affecte le suivi d'une formation partiellement à distance : mal-logement, incapacité à obtenir un ordinateur et une connexion internet, mais aussi des problèmes d'instabilité de la connexion car l'installation électrique dans le logement n'est pas aux normes. Le risque d'exclusion numérique pour des raisons financières, en plus des difficultés liées à la capacité d'utilisation, est donc important à prendre en considération non seulement dans la sécurisation des parcours des stagiaires, en particulier pour les formations menées partiellement ou entièrement en ligne, mais aussi dans les démarches de recours aux droits sociaux, à l'administration, et dans celles liées à la recherche d'un emploi.⁷³

(72) Bruxelles Formation. (2023). *L'expérience du distanciel par les stagiaires de Bruxelles Formation : Représentations, vécus et souhaits : Étude réalisée dans le cadre du projet Dispositifs hybrides de formation*. Bruxelles Formation.

(73) Sur la fracture numérique parmi les stagiaires de Bruxelles Formation, consulter : Bruxelles Formation. (2022). *La « fracture numérique », les inégalités numériques et les stagiaires de Bruxelles Formation* (p. 26). Bruxelles Formation. https://www.bruxelles-formation.brussels/wp-content/uploads/2022/02/Fracture-num%C3%A9rique_14-6.pdf et sur la mise en place de formations hybrides ou en ligne : Bruxelles Formation. (2023). *L'expérience du distanciel par les stagiaires de Bruxelles Formation [...]*, op. cit. Les constats sur la fracture numérique ont aussi mené à la mise en place d'un Plan pour l'inclusion et l'autonomie numérique à destination des stagiaires de Bruxelles Formation.

28,6% des stagiaires de l'enquête signalent ne pas pouvoir acheter de nouveaux vêtements quand leurs habits sont abimés ou passés de mode, contre 22,7% parmi les chercheurs d'emploi en général. De plus, 14,2% des répondants ne possèdent pas deux paires de chaussures en bon état, contre seulement 5,6% parmi les chercheurs d'emploi interrogés par Statbel ou encore 1,7% parmi les Bruxellois interrogés. Ce type de précarité matérielle impacte directement la présentation de soi, un élément particulièrement important pour des chercheurs d'emploi. Enfin, nous remarquons qu'une importante part des stagiaires déclare ne pas pouvoir se permettre des dépenses liées au bien-être et à la sociabilité : 33,7% ne peuvent pas se permettre financièrement de rencontrer leur famille ou des amis au moins une fois par mois dans un établissement Horeca contre 25,0% des chercheurs d'emploi et 8,6% des Belges ; 48,4% des stagiaires de l'enquête n'ont pas les moyens de participer à une activité de loisir régulièrement, comparé à 33,0% des chercheurs d'emploi et 16,4% des Bruxellois interrogés par Statbel. Enfin, la majorité des répondants, soit 54,9%, préfère ne pas dépenser une petite somme d'argent pour soi-même par semaine pour des raisons financières, contre seulement 33,5% pour les chercheurs d'emploi, 18,6% des Bruxellois et 11,1% des Belges.

Le croisement de ces différentes questions illustre les priorités des répondants en matière d'achats et démontre les degrés très variables d'intensité de la précarité. Par exemple, sur les 70,4% de personnes qui peuvent remplacer leurs vêtements usés ou démodés, 35,2% ne peuvent pas se payer la participation régulière à des activités de loisirs, et 43,8% ne dépensent pas de petites sommes pour elles-mêmes en une semaine.

2.5. Indicateurs agrégés SILC et comparaison de la précarité des stagiaires

2.5.1. Privation matérielle et sociale

Afin de décrire de façon objective la variété de situations de précarité en Europe, Eurostat a mis au point différents indicateurs de la précarité sur base des questions liées à la précarité matérielle évoquées plus haut. Le tableau ci-dessous liste les questions agrégées pour déterminer le pourcentage de personnes se trouvant en situation de précarité matérielle, et celles se trouvant en situation de précarité matérielle et sociale selon les définitions de l'Union européenne. Selon ces définitions, une personne est considérée comme en situation de privation matérielle sévère si elle ne peut avoir accès financièrement à au moins 4 des 9 items de la première colonne, tandis qu'une personne est considérée comme en situation de privation matérielle et sociale si elle ne peut se payer au moins 5 des 13 éléments de la deuxième colonne, et serait en situation de privation matérielle et sociale sévère si elle ne pouvait se payer au moins 7 des 13 éléments de la même colonne. L'accès à certains biens et services de la deuxième colonne sont considérés sur base du budget du ménage, d'autres sur base d'un budget individuel. Nous proposons dans cette étude les taux pour les indicateurs SMD (*Severe Material Deprivation*, Privation matérielle sévère) et SMSD (*Severe Material and Social Deprivation*, Privation matérielle et sociale sévère).

Tableau 10 : Données mobilisées dans les indicateurs SMD et SMSD (Statbel SILC)

Précarité matérielle	Précarité matérielle et sociale	
Factures (loyer, hypothèque, gaz/eau, électricité) payées à temps	Factures (loyer, hypothèque, gaz/eau, électricité) payées à temps	Financièrement possible pour le ménage
Chauffage adapté	Chauffage adapté	
Dépenses imprévues (environ 1.300€)	Dépenses imprévues (environ 1.300€)	
Protéines (au moins tous les deux jours)	Protéines (au moins tous les deux jours)	
Voiture	Voiture	
Vacances (une semaine hors de chez soi au moins une fois par an)	Vacances (une semaine hors de chez soi au moins une fois par an)	
Télévision	Meubles (remplacer meubles usés)	
Réfrigérateur	Vêtements neufs	Financièrement possible pour l'individu
Téléphone	Deux paires de chaussures en bon état	
	Internet à domicile	
	Verre ou repas avec amis ou famille (au moins une fois par mois)	
	Loisirs (régulièrement)	
	Dépense pour soi-même (une fois par semaine)	
Privation matérielle sévère (SMD) : ne pas pouvoir se payer au moins 4 des 9 éléments	Privation matérielle et sociale (MSD) : ne pas pouvoir se payer au moins 5 des 13 éléments Privation matérielle et sociale sévère (SMSD) : ne pas pouvoir se payer au moins 7 des 13 éléments	

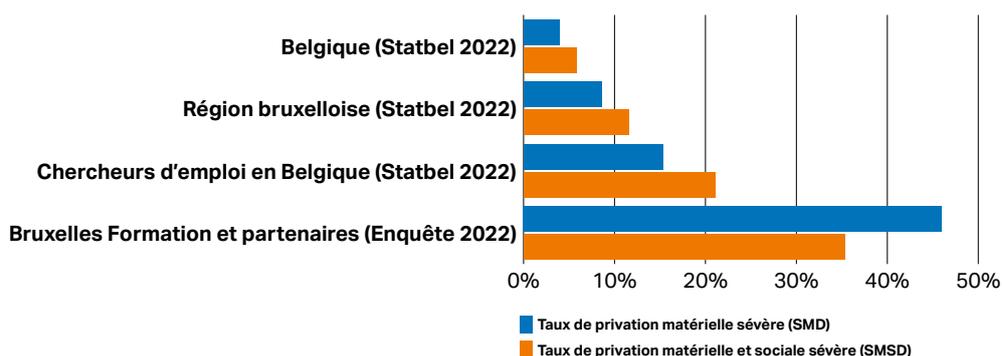
Il est important de noter que pour quatre de ces items, précisément celles portant sur la possession d'une voiture, d'une télévision, d'un réfrigérateur et d'un téléphone, les taux d'incapacité à se payer ces biens atteignent entre 21,4% pour un téléphone et 74,9% pour une voiture dans notre enquête. Ceci contraste avec les chiffres de Statbel, où en prenant l'exemple de la question portant sur la possession d'une voiture, on atteint 6% d'incapacité parmi la population belge et 22,1% pour les chercheurs d'emploi belges.

Les taux largement plus élevés de personnes indiquant ne pas pouvoir se payer de tels biens parmi nos répondants est lié au fait que la question a été formulée différemment dans notre enquête : nous demandions « Selon vous, vos capacités financières actuelles vous permettent d'assurer les dépenses suivantes... », tandis que Statbel posait la question « Pouvez-vous me dire si vous disposez des biens suivants pour votre usage privé ou si vous faites habituellement les choses suivantes ? » Il est possible que des personnes possèdent déjà ces biens, alors que la formulation de ces questions dans notre enquête implique que les personnes considèrent si elles possèdent assez d'argent à un moment précis pour s'acheter un nouveau bien de consommation, et sont donc plus susceptibles de déclarer ne pas pouvoir se payer, par exemple, une nouvelle voiture alors qu'elles possèdent déjà une voiture.

Ces quatre questions sont incluses dans l'indicateur SMD, et la question sur la possession d'une voiture est également agrégée dans l'indicateur SMSD. Ces deux indicateurs peuvent donc être surestimés. Cependant, nous avons pu constater que la population de notre enquête renseignait presque systématiquement un plus haut taux d'incapacité à accéder à des biens et services, et même si ces indicateurs agrégés peuvent être en partie surestimés, la précarité matérielle exprimée reste cohérente par rapport à d'autres questions et indicateurs de cette enquête.

Nous observons sur base de ces indicateurs que 46,0% des stagiaires répondant seraient à risque de privation matérielle sévère (SMD pour Severe Material Deprivation) contre 15,3% des chercheurs d'emploi interrogés par Statbel, 8,6% des Bruxellois et 3,9% des Belges. De plus, 35,3% des répondants à notre enquête seraient en situation de privation matérielle et sociale sévère (Severe Material and Social Deprivation, SMSD), comparé à 21,1% pour les chercheurs d'emploi, 11,6% pour les Bruxellois et 5,8% parmi les Belges.

Figure 20 : Privation matérielle et sociale des stagiaires par rapport aux chercheurs d'emploi belges, aux Bruxellois et aux Belges

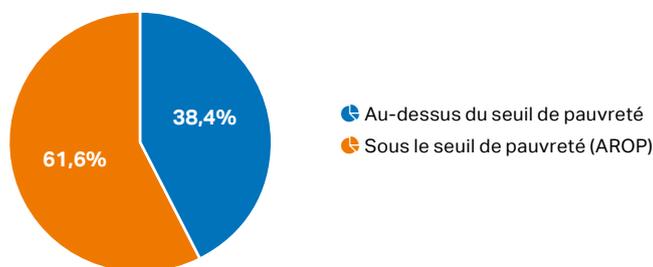


2.000 répondants sur 2.003 ont répondu aux questions concernant la privation matérielle et sociale, et ces indicateurs reflètent ainsi bien la situation des stagiaires ayant répondu à notre enquête. Cependant, la variabilité n'est pas négligeable car il est possible que certaines questions aient été comprises différemment par nos répondants par rapport aux enquêtes de Statbel, comme discuté dans la partie cadrage (point 2.2).

2.5.2. Seuil de pauvreté : taux de risque de pauvreté monétaire (AROP)

En complément à l'information donnée par le statut BIM concernant la précarité monétaire, nous avons aussi sondé nos stagiaires sur leurs revenus par ménage et de manière individuelle. Une des façons les plus communes de comparer les revenus par ménage est de les considérer à l'aune du seuil de pauvreté, qui est défini dans les enquêtes SILC comme l'indicateur principal de la précarité monétaire. Une personne vivant sous le seuil de pauvreté est considérée dans les études SILC comme à risque de pauvreté monétaire (AROP : *at risk of poverty*). Le seuil de pauvreté est fixé chaque année à 60% de la médiane des revenus disponibles équivalents d'un pays, c'est-à-dire de tous les revenus confondus de chaque ménage, ramenés à une personne selon la taille du ménage. Statbel a placé en 2022 le seuil de pauvreté à 1.366€ de revenus pour une personne isolée. Pour comparer nos répondants à ce seuil, nous avons divisé le revenu du ménage par la taille du ménage.⁷⁴ Nous avons ainsi obtenu le revenu disponible équivalent, et l'avons comparé au seuil fixé pour un ménage d'une personne isolée. Il apparaît que parmi nos stagiaires répondants, 61,6% ont un revenu disponible équivalent situé sous le seuil de pauvreté et sont donc à risque de pauvreté monétaire. Ce chiffre interpellant illustre une situation très précaire pour de nombreux stagiaires. Il est estimé que 13,2% des ménages belges vivaient sous le seuil de pauvreté en 2022, contre 29,8% des ménages bruxellois et 48,3% des chercheurs d'emploi en Belgique.⁷⁵

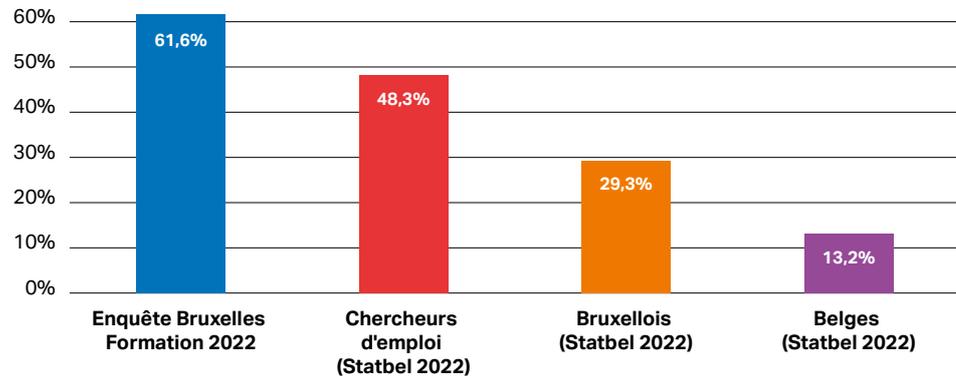
Figure 21 : Taux de risque de pauvreté monétaire (AROP) parmi les stagiaires répondant



(74) Cette pondération est basée sur une échelle d'équivalence de l'OCDE selon la taille du ménage et suit la règle suivante : on additionne un point pour le premier adulte, 0,5 par autre personne de plus de 14 ans, et 0,3 par enfant de moins de 14 ans à charge.

(75) Statbel. (2023). Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, op. cit.

Figure 22 : Pourcentage de ménages sous le seuil de pauvreté/à risque de pauvreté monétaire



Ce haut taux de stagiaires sous le seuil de pauvreté peut être expliqué par le fait qu'en tant que chercheurs d'emploi, les stagiaires interrogés sont principalement dépendants de transferts sociaux tels que les allocations de chômage ou le revenu d'intégration sociale. Or, de nombreuses institutions, associations et acteurs de terrain pointent le fait que les transferts sociaux tels que le revenu d'intégration sociale sont inférieurs au seuil de pauvreté. Le Réseau belge de lutte contre la pauvreté observait notamment qu'en 2019, le revenu d'intégration sociale pour une personne isolée ne correspondait qu'à 75% du seuil de pauvreté, et seulement à 67% pour une personne en couple. Seul un revenu complémentaire peut permettre à ces bénéficiaires de sortir de la pauvreté. Les personnes toujours en formation à la période étudiée, c'est-à-dire en octobre 2021, recevaient soit une indemnité de formation de 2 euros par heure de formation suivie, soit une indemnité de formation payée par l'employeur pour les personnes en FPIE. Deux constats peuvent être tirés ici. D'abord, l'importance de l'indemnité de formation en complément d'autres transferts sociaux. Celle-ci a été élargie à tous les stagiaires en septembre 2019, puis augmentée en janvier 2021 à 2 euros par heure de formation dans le cadre du Plan Précarité. Ensuite, nous observons que le risque de dépendance financière envers un partenaire est très prégnant quand nous considérons que les transferts sociaux des personnes diminuent lorsqu'elles sont cohabitantes ou mariées.

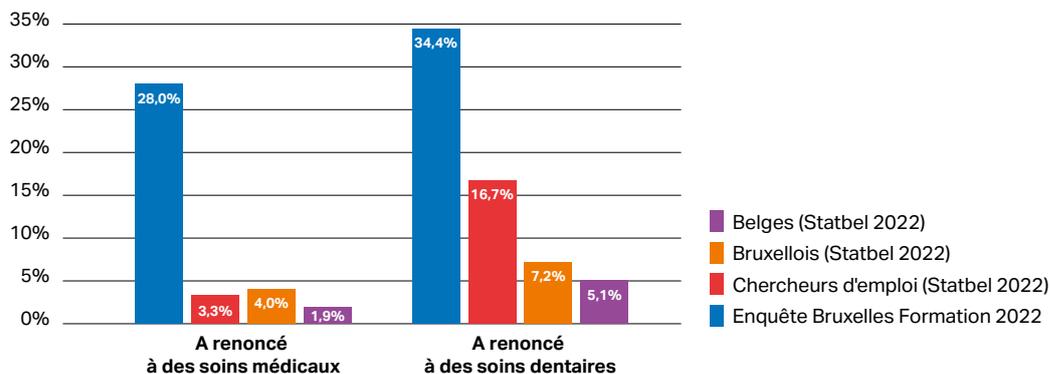
(76) Cfr au tableau 15L du Rapport du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. (2022). Des faits et des chiffres : Quels sont les montants des allocations minimales et du salaire minimum? (p. 15). Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

https://www.luttepauvrete.be/wp-content/uploads/sites/2/2022/03/220301_allocationsminimales.pdf.

2.5.3. Accès aux soins médicaux

Sur 2.003 répondants, 560 personnes soit 28,0% ont déclaré avoir renoncé au cours de l'année 2021 à des soins médicaux pour raisons financières, et 689 soit 34,4% ont renoncé à des soins dentaires au moins une fois dans l'année écoulée.

Figure 23 : Difficultés d'accès aux soins de santé



L'analyse des données BIM a démontré que 43,8% de nos stagiaires en 2019 étaient bénéficiaires de l'intervention majorée et ont donc accès à des soins de santé mieux remboursés. Pour mettre en contexte le moindre recours aux soins de santé de première ligne par nos stagiaires, nous pouvons observer d'autres études qui ont démontré que les Bruxellois ont moins recours aux soins de santé de manière préventive.

En comparant pour l'année 2020 les régions belges sur base des données de l'Agence Intermutualiste,⁷⁷ le moindre recours à la première ligne de soin par les patients à Bruxelles devient visible. On observe que malgré une proportion de personnes ayant le statut BIM plus élevée, les taux de possession d'un dossier médical global (DMG), de contact avec un médecin généraliste lors des 12 derniers mois, et le nombre moyen de contacts avec un généraliste par patient sont systématiquement plus bas à Bruxelles. Ces éléments indiquent donc que les Bruxellois ont en moyenne moins recours que les citoyens des autres régions à la première ligne de soins.

Tableau 11 : Données sur le recours à la première ligne de soins par région et en Belgique (Agence Intermutualiste, 2023)

	Dossier Médical Global	Contact médecin généraliste	Droit à l'intervention majorée	Nombre moyen de contacts chez un généraliste par bénéficiaire
Région Bruxelles-Capitale	64,1%	70,0%	31,6%	5,1
Région flamande	86,0%	85,0%	15,6%	5,9
Région wallonne	76,4%	82,0%	21,2%	5,7
Belgique	80,7%	82,0%	18,9%	5,8

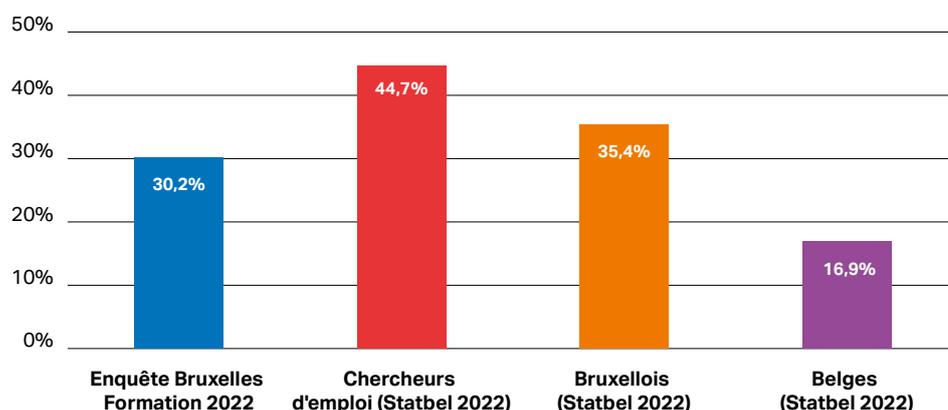
(77) Agence Intermutualiste. (s. d.). *Atlas de données*. Consulté 27 juillet 2023, à l'adresse <https://atlas.aim-ima.be/base-de-donnees/?rw=1&lang=fr>.

Comme le rappelle une étude sur le renoncement aux soins de santé pendant les confinements liés à la pandémie de COVID-19, les renoncements à des soins impliquent généralement une aggravation de l'état de santé de la personne dans les mois qui suivent ainsi qu'un risque accru de mortalité. De plus, les conditions particulières au niveau sanitaire ont créé une situation où une plus large part de la population a renoncé à des soins, mais les raisons financières sont passées après les considérations pratiques et sanitaires.⁷⁸ Comme notre enquête a été réalisée à la même époque que celle de Statbel, on ne peut imputer à la crise Covid la différence importante entre les stagiaires et le reste de la population belge.

2.5.4. Pauvreté subjective

Enfin, nous avons sondé nos stagiaires concernant leur sentiment subjectif de précarité en leur demandant « Dans quelle mesure votre ménage arrivait-il en 2021 à joindre les deux bouts à la fin du mois ? » Cette question est particulièrement cruciale pour appréhender le ressenti des personnes concernant leurs conditions de vie : selon les chercheurs Nicolas Duvoux et Adrien Papuchon, « la pauvreté subjective se comprend sociologiquement comme un indicateur d'insécurité sociale durable ».⁷⁹ Or, nos recherches précédentes sur les conditions de vie des stagiaires ont démontré combien la stabilité des conditions de vie, plus que les conditions de vie elles-mêmes, permettait l'entrée et le maintien en formation des stagiaires plus précarisés.⁸⁰ En effet, même si une personne vit dans une situation précaire, c'est le fait qu'elle a pu trouver une stabilité dans sa situation, aussi difficile soit-elle, qui lui a permis de se lancer dans le projet d'une formation professionnelle.

Figure 24 : Pauvreté subjective



(78) Bertier, M., Luyten, J., & Tubeuf, S. (2021). Renoncement aux soins médicaux et confinement : Les enseignements d'une enquête en ligne. *Regards Économiques*, 162, 16.

(79) Duvoux, N., & Papuchon, A. (2018). Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale, *op. cit.*, pp. 607.

(80) Bruxelles Formation. (2021). *Les Conditions de vie des stagiaires en formation : Obstacles ou leviers?*, *op. cit.*, pp. 169.

Parmi les personnes ayant répondu à notre enquête, 606 personnes soit 30,2% ont répondu ne pouvoir boucler leur fin de mois que difficilement ou très difficilement, contre 44,7% des chercheurs d'emploi belges, 35,4% des Bruxelles et 16,9% des Belges selon Statbel pour la même année.

Dans les indicateurs précédents, nos stagiaires se démarquaient par leur précarité par rapport aux chercheurs d'emploi belges, aux résidents de Bruxelles et de Belgique interrogés par Statbel. Or, il apparaît ici que bien que nos répondants estiment pour un tiers d'entre eux que leur situation financière est instable et donc précaire, ce pourcentage est pourtant plus bas que celui des chercheurs d'emploi belges et même que des Bruxellois interrogés par Statbel la même année. Nous pouvons expliquer cela par deux hypothèses étayées par de précédentes recherches.

Un premier élément que nous pouvons avancer est la frugalité. Une étude qualitative auprès des personnes suivant une formation préqualifiante a montré que de nombreux stagiaires s'adaptaient à un mode de vie frugal, comme cette stagiaire dont le droit au chômage a pris fin et qui s'est ensuite tournée vers le CPAS. Interrogée sur sa situation, elle tempère : « Ça va, je m'en sors, j'arrive à m'en sortir. [C'est l'idée de beaucoup gérer ?] Oui, il faut apprendre, il faut pas gaspiller, il faut savoir faire de bonnes affaires, il faut savoir gérer son ménage, son loyer, tout ça quoi.⁸¹ » Bart Capéau et ses coauteurs ont également constaté que la frugalité pouvait influencer l'estimation subjective des conditions de vie. Puisque certaines personnes ont des attentes plus basses malgré des conditions de vie difficiles, il existe un risque de sous-estimer leur pauvreté si l'on ne se réfère qu'à des indicateurs liés à la satisfaction ou au bonheur.⁸²

Deuxièmement, si nous interprétons cette moindre difficulté à joindre les deux bouts comme l'expression de la stabilité des conditions de vie, nous pouvons ainsi avancer l'idée que les stagiaires répondant ont plus souvent l'impression de pouvoir joindre les deux bouts car ils ont réussi à maintenir leur niveau de vie tout au long de leur formation professionnelle. En effet, cette impression de stabilité malgré la précarité est potentiellement un levier qui incite les chercheurs d'emploi à se lancer dans un parcours de formation, et à s'y maintenir, comme nous l'avons étudié précédemment.⁸³ Il est par conséquent possible que parmi la population générale des chercheurs d'emploi, ceux dont la situation est relativement stable sont surreprésentés dans la population des personnes suivant une formation professionnelle.

Cependant, la frugalité et la stabilité n'aident que temporairement. Quand nous croisons la question de la pauvreté subjective (« Dans quelle mesure votre ménage arrivait-il en 2021 à joindre les deux bouts à la fin du mois ? ») avec la durée d'inoccupation, c'est-à-dire la durée entre la date d'inscription comme chercheur d'emploi et la signature du contrat de formation, il apparaît que les personnes ayant été inscrites comme chercheuses d'emploi depuis deux ans et plus sont surreprésentées parmi les personnes déclarant ne pouvoir joindre les deux bouts que « difficilement » ou « très difficilement » : les chercheurs d'emploi depuis plus de 2 ans représentent 27,4% de nos répondants, mais représentent 32,8% des personnes qui joignent les deux bouts difficilement ou très difficilement. La dégressivité des allocations de chômage – le gel de la dégressivité ne prenant effet que pendant la période de stage ou de formation – et le sentiment d'enlisement dans une situation précaire peuvent contribuer à cette surreprésentation des chômeurs de très longue durée dans l'indicateur de pauvreté subjective.

(81) Bruxelles Formation. (2021). *Les Conditions de vie des stagiaires en formation : Obstacles ou leviers?*, op. cit., pp. 30.

(82) Capéau, B., Cherchye, L., Decanq, K., Decoster, A., Ramaekers, E., Rongé, Z., Schokkaert, E., & Vermeulen, F. (2019). *En faut-il peu pour être heureux ? Conditions de vie, bonheur et bien-être en Belgique*, op. cit.

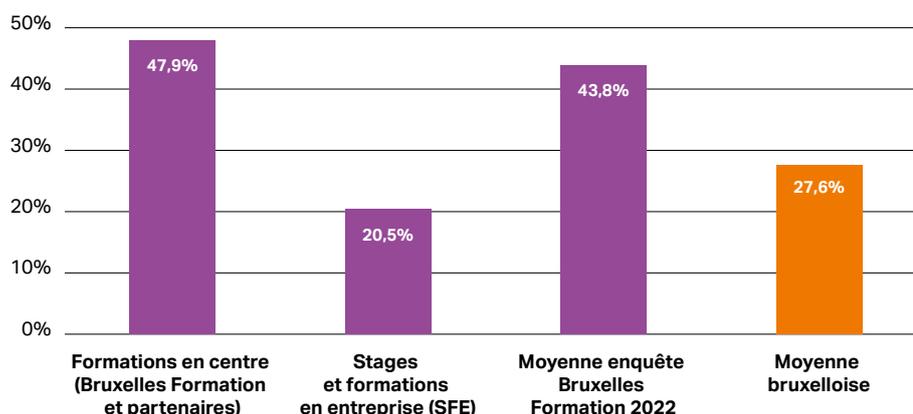
(83) Bruxelles Formation. (2021). *Les Conditions de vie des stagiaires en formation : Obstacles ou leviers?*, op. cit.

3. NOTE SUR L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES PUBLICS SELON L'OPÉRATEUR DE FORMATION

Il est important de noter que la population visée parmi les stagiaires de Bruxelles Formation et ses partenaires est relativement hétérogène même si toutes les personnes participant à l'enquête sont chercheuses d'emploi. En séparant les répondants entre les stagiaires suivant une formation chez Bruxelles Formation ou un de ses partenaires, et les personnes suivant un stage ou une formation en entreprise (SFE), on constate que les stagiaires en entreprise sont surreprésentés dans les catégories plus favorisées socio-économiquement par rapport aux autres stagiaires.

Pour référence, parmi le public répertorié comme stagiaire à la recherche d'un emploi par Bruxelles Formation en 2022, dans la catégorie « Stages et formation en entreprise » sont comprises les personnes en FPIE (cette catégorie inclut 2.052 personnes en 2022), et les personnes suivant un stage First (622 stagiaires), soit ensemble 18% du total des stagiaires de l'année 2022, tandis que les 82% restants suivent une formation soit au sein de Bruxelles Formation, soit en ligne, soit chez un partenaire.

Figure 25 : Pourcentage de stagiaires ayant le statut BIM comparé à la population bruxelloise (2019)

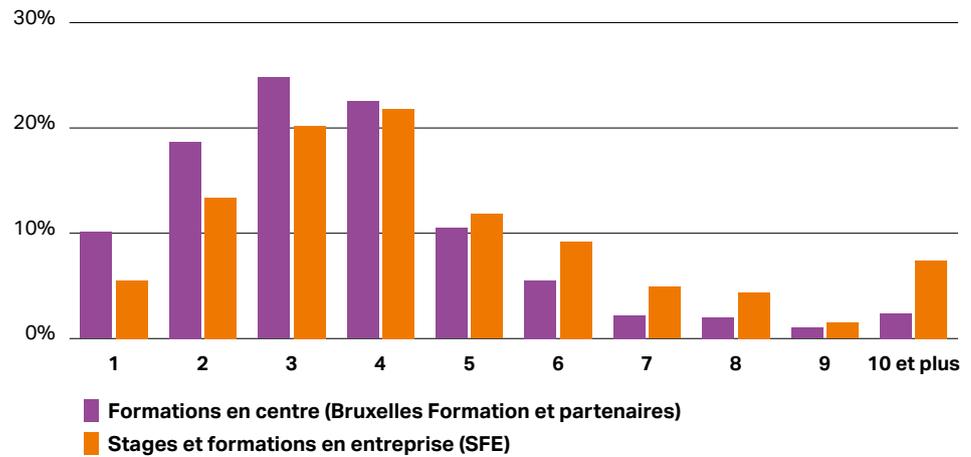


Tout d'abord concernant leur situation financière, nous observons que la part des stagiaires suivant une formation à Bruxelles Formation ou chez un partenaire et étant dotés du statut « bénéficiaire de l'intervention majorée » en 2019 est largement supérieure à la part des stagiaires suivant un stage ou une formation en entreprise : 47,9% contre 20,5%. Pour rappel, la moyenne sur la population de l'enquête était de 43,8% et celle de la population bruxelloise était de 27,6% la même année selon l'IBSA.⁸⁴

Plus concrètement, il apparaît qu'une proportion plus importante des stagiaires en entreprise vivent dans des logements comptant plus de pièces par rapport aux logements des autres stagiaires (figure 26) et vivent donc potentiellement dans des logements moins souvent surpeuplés ou exigus, et bénéficient d'une meilleure qualité de vie.

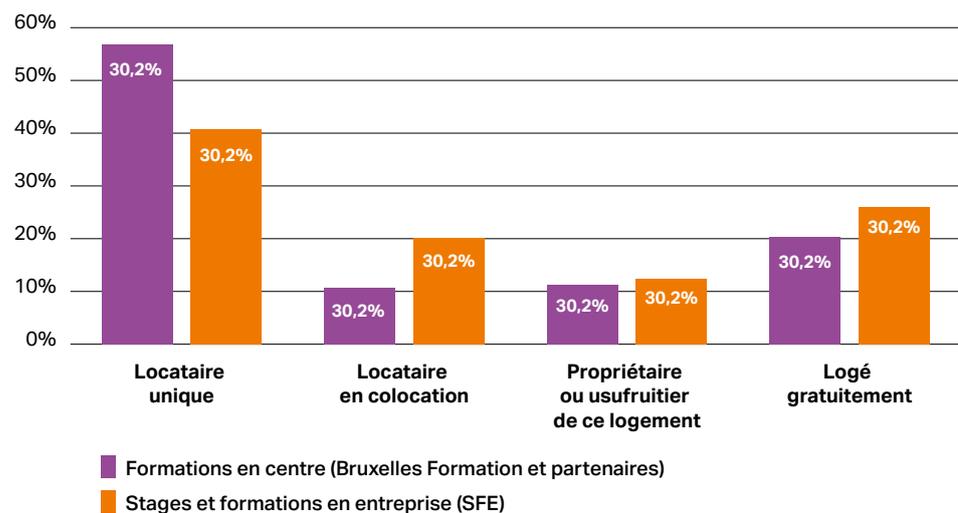
(84) Institut bruxellois de statistique et d'analyse. (2020). *Part des bénéficiaires de l'intervention majorée dans la population totale (%)—2019, op. cit.*

Figure 26 : Nombre de pièces dans l'habitation (enquête SILC de Bruxelles Formation 2022)



De plus, quand les stagiaires ont été interrogés sur le statut d'occupation de leur logement, il apparaît que parmi les stagiaires suivant un stage ou une formation en entreprise, un pourcentage proportionnellement plus élevé d'entre eux était logé gratuitement ou vivant en colocation. Par contre, les stagiaires en formation dans les centres de Bruxelles Formation et de ses partenaires comptent une proportion plus importante de personnes qui assument seules la charge locative. Puisque les stagiaires de Bruxelles Formation et ses partenaires sont surreprésentés parmi les locataires assumant seuls le loyer, ils sont plus à risque de difficultés de paiement et d'instabilité de domicile (figure 27).

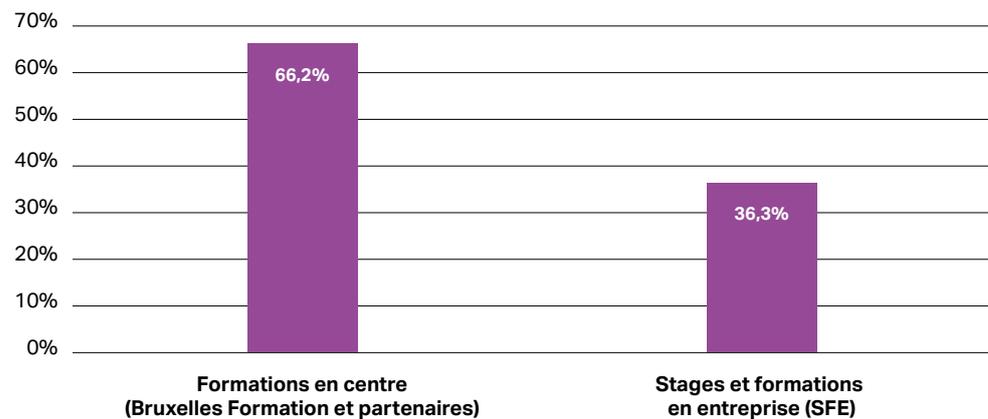
Figure 27 : Statut d'occupation (enquête SILC de Bruxelles Formation 2022)



Enfin, une proportion plus faible de stagiaires suivant une formation chez Bruxelles Formation ou chez un partenaire peuvent se permettre de partir en vacances, c'est-à-dire de passer au moins une semaine par an hors de chez eux, par rapport aux stagiaires effectuant un stage en entreprise.

Alors que 36,3% des stagiaires en entreprise estiment ne pas pouvoir partir en vacances au moins une semaine hors de chez eux par an, ce chiffre grimpe à 66,2% chez les stagiaires de Bruxelles Formation et des partenaires (figure 28).

Figure 28 : Ne peut pas se permettre financièrement de partir en vacances (enquête SILC Bruxelles Formation 2022)



De manière générale, les personnes suivant un stage ou une formation en entreprise sont proportionnellement plus nombreuses dans les catégories socio-démographiques plus privilégiées par rapport aux autres stagiaires : elles sont surreprésentées parmi les personnes citoyennes de l'Union européenne (82,8% contre 70,8% pour la moyenne de l'échantillon), parmi les personnes avec un haut niveau d'études (22,1% contre 15,8% pour la moyenne), etc. À l'inverse, les stagiaires de Bruxelles Formation ou des partenaires sont proportionnellement plus souvent étrangères non-européennes (30,9% contre 27,4% en moyenne), ont passé plus de temps au chômage avant leur formation, etc. Plus précisément, en séparant en deux catégories distinctes les stagiaires de Bruxelles Formation et celles de ses partenaires, il apparaît que le public des partenaires compte une proportion bien plus importante de personnes non-européennes (43,8% contre 26,7% pour tout l'échantillon), de femmes (64,4% contre 52,6% en moyenne) et de personnes qui ont été plus de 2 ans au chômage (39,2% de l'échantillon contre 27,2% de moyenne). Cette particularité résulte du fait que de nombreux organismes d'insertion socio-professionnelle orientent leur offre de formation vers ces publics.

Étant donné que les personnes suivant un stage en entreprise font au départ partie de catégories favorisées socio-démographiquement, il n'est pas surprenant de les retrouver dans des situations matérielles et financières plus confortables. À cela s'ajoute le fait que les personnes suivant une formation en entreprise perçoivent un revenu supérieur au revenu de formation de 2€ par heure de formation suivie. En effet, les stagiaires en entreprise perçoivent une indemnité de formation calculée comme un pro-rata d'un salaire correspondant à leur fonction dans l'entreprise. Cette indemnité est progressive pour atteindre, idéalement, un salaire proche du salaire d'un travailleur au terme de son stage. Enfin, à l'issue de son stage, le stagiaire devra être engagé dans l'entreprise où il a effectué son stage pour une durée déterminée correspondant au minimum à la durée de son stage.

Les stagiaires en entreprise sont donc moins défavorisés avant leur inscription dans un programme de stage étant donné leur situation socio-démographique et leur moindre représentation dans les taux de statut BIM, et ils perçoivent un revenu lié à leur formation, supérieur à celui des autres stagiaires. Le public de chercheurs d'emploi en formation considéré ici est donc relativement hétérogène. Néanmoins les stagiaires en entreprise sont une minorité dans le public des stagiaires en général, et comme nous l'avons constaté ci-dessus, le public des chercheurs d'emploi en formation reste généralement marqué par la précarité financière et matérielle.

IV

CONCLUSION

Le présent rapport a pour but de quantifier la précarité des stagiaires de Bruxelles Formation et ses partenaires afin d'appréhender les difficultés que des conditions de vie précaires peuvent poser dans un parcours de formation professionnelle. Pour ce faire, nous avons mobilisé deux manières d'estimer la précarité : le statut de bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM)⁸⁵ pour quantifier la précarité monétaire d'une façon administrative et objective ; et une enquête sur les conditions de vie des stagiaires pour estimer la précarité matérielle au moyen d'une méthode descriptive, déclarative et comparable avec d'autres populations en Belgique. Les deux méthodes ont fait apparaître que la population des stagiaires de Bruxelles Formation et ses partenaires est particulièrement touchée par des situations de précarité.

Du point de vue monétaire, 43,8% des stagiaires en formation ou stage en 2019 avaient le statut de bénéficiaire de l'intervention majorée. Ces personnes sont donc considérées par leur mutuelle comme ayant de faibles revenus. Parmi les personnes dont la situation a été analysée, il apparaît que les femmes, les personnes avec un faible niveau d'études, les personnes de nationalité non-européenne, et les stagiaires du préqualifiant et des organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP) sont surreprésentés parmi les personnes bénéficiaires de l'intervention majorée.

Les données montrent une relative stabilité de la part de personnes BIM parmi la population des stagiaires entre les années 2015 et 2019 : de 45,7% à 43,8%. Depuis 2019, année pour laquelle les données BIM ont été récoltées, des mesures ont été prises pour informer les stagiaires sur le statut BIM, ses avantages et ses conditions d'octroi par des brochures et par le Service d'Accompagnement Social des Stagiaires. Nous avons pour objectif de poursuivre l'examen régulier du statut BIM afin de permettre les analyses longitudinales et de mettre en perspective les chiffres obtenus pour les années 2015 et 2019.

Du point de vue des conditions matérielles de vie, l'enquête basée sur le questionnaire européen *Survey on Income and Living Conditions* (SILC) a permis d'estimer les revenus des usagers ainsi que leur accès aux soins de santé, à une vie sociale et à un logement salubre. Il est apparu notamment que 61,6% des stagiaires ayant répondu à l'enquête ont indiqué des revenus mensuels pour leur ménage inférieurs au seuil de pauvreté, et peuvent donc être considérés comme à risque de pauvreté monétaire.

(85) Pour rappel, le statut BIM est attribué par les mutuelles automatiquement à certaines personnes bénéficiant d'aides sociales telles que le RIS ou des allocations pour personne handicapée par exemple, et sur demande pour les autres ménages à bas revenus situés sous un certain plafond annuel. Les conditions d'octroi sont détaillées au point 2.2 de la partie cadrage.

Cette précarité s'exprime aussi par une surcharge des coûts mensuels du logement (pour 51,5% des stagiaires répondants), la présence d'au moins un problème de salubrité dans le logement (56,1%), ou encore par l'incapacité financière à payer à temps son loyer ou ses factures (22,0%) ou à partir en vacances une fois par an (59,8%). Ainsi, en agrégeant ces données selon la méthodologie SILC, nous observons que 46,0% peuvent être considérés comme en situation de privation matérielle sévère, et 35,3% vivent en situation de privation matérielle et sociale sévère, contre 15,3% et 21,1% des chercheurs d'emploi en Belgique interrogés par Statbel la même année.

28,0% des stagiaires indiquent également avoir déjà renoncé à des soins médicaux pour raisons financières, et 34,4% ont renoncé à des soins dentaires. Enfin, 30,2% des stagiaires interrogés déclaraient ne pouvoir joindre les deux bouts que difficilement ou très difficilement et sont considérés selon les critères SILC comme en situation de pauvreté subjective.

La présente étude s'intéresse aux conditions de vie des stagiaires en partant du postulat que des conditions de vie précaires rendent difficile le bon déroulement d'un parcours de formation. Bien que cette étude ne permette pas de lier statistiquement les parcours de formation avec les conditions de vie, nous avons déjà dans le passé constaté un tel lien. En effet, dans l'étude de 2018 concernant la précarité des stagiaires, nous observions déjà que les personnes ayant le statut BIM passent moins souvent que les non-BIM d'une formation préqualifiante à une formation visant à l'insertion directe dans l'emploi.⁸⁶ Alors qu'il n'y a pas de différence notable au niveau du statut BIM entre les personnes qui terminent et celles qui abandonnent une formation préqualifiante, la précarité semble influencer négativement les transitions d'une formation préqualifiante à une formation visant l'insertion directe à l'emploi.

De plus, une étude basée sur des méthodes qualitatives conduite précédemment a permis de révéler l'importance de la stabilité des conditions de vie dans la sécurisation du parcours de formation. Pour de nombreux participants à cette étude qualitative, la stabilité de leur situation était plus déterminante dans la continuité de leur parcours que la difficulté de leurs conditions de vie.⁸⁷

(86) Bruxelles Formation, & METICES. (2018). *Précarité du public en formation professionnelle en Région bruxelloise en 2015, Bruxelles Formation et partenaires : Étude sur base de données administratives*, pp. 27-28.

(87) Bruxelles Formation. (2021). *Les Conditions de vie des stagiaires en formation : Obstacles ou leviers?*, op. cit.

(88) Bruxelles Formation. (2022). *Les transitions entre formation préqualifiante et formation qualifiante au regard des conditions de vie des stagiaires*, op. cit.

(89) Lorent, P. (2018, septembre 14). La précarité, frein majeur à la formation. *Le Soir*, pp. 6.

Puisque la stabilité semble être un facteur déterminant dans la sécurisation du parcours, il nous faut examiner quels éléments pourraient mener à l'instabilité de la situation des stagiaires sur cette période. Une précédente étude de Bruxelles Formation concernant cette transition⁸⁸ a mis en lumière les incidents personnels (problèmes de santé ou familiaux, etc.), les difficultés liées aux conditions d'entrée à la formation visant l'insertion directe à l'emploi (prérequis, horaires, etc.) ou encore l'abandon de la formation pour se concentrer sur la recherche d'un emploi, généralement peu stable. Ces décisions sont parfois le résultat de conditions de vie précaires.

Un autre facteur d'instabilité financière pour les chômeurs indemnisés est la dégressivité des allocations de chômage.⁸⁹ L'introduction de la dégressivité visait à encourager l'insertion dans l'emploi, mais n'a pas été en mesure d'augmenter les taux de retours à l'emploi selon un rapport récent de l'ONEM. Au contraire, l'ONEM pointe d'une part l'inégalité de traitement entre les chercheurs d'emploi due à l'application de cette législation complexe, et d'autre part le fait que les allocations de chômage n'ont pas augmenté aussi rapidement que le seuil de pauvreté. Par conséquent, l'ONEM observe

que « le fossé par rapport au seuil de pauvreté pour toutes les catégories familiales s'est encore creusé au cours de la période 2013-2020. »⁹⁰ Or, les chercheurs d'emploi suivant une formation professionnelle voient, sous certaines conditions, leurs allocations de chômage stabilisées par un gel de la dégressivité pendant leur formation. Plus précisément, le gel de la dégressivité s'applique aux chômeurs complets indemnisés suivant une formation professionnelle à temps plein (c'est-à-dire au moins 35 heures par semaine) pendant au moins 4 semaines, pour laquelle ils ont obtenu une dispense de disponibilité (automatique pour nos stagiaires qui suivent une formation d'au moins 20 heures par semaine). Par ailleurs, s'ils suivent une formation d'au moins 3 mois sans interruption, la période d'indemnisation dans laquelle ils se trouvaient au moment d'entrer en formation est prolongée du temps de la formation. Cependant, le gel de la dégressivité n'est effectif que lorsque le stagiaire est couvert par un contrat de formation. Lorsque le parcours est marqué par des interruptions, la dégressivité des allocations reprend. Ainsi, si la personne doit attendre plusieurs jours ou semaines entre une formation préqualifiante et une formation visant à l'insertion directe dans l'emploi par exemple, la dégressivité de ses allocations reprendrait et pourrait faire diminuer ses allocations. Comme discuté au point 2.5.4 de l'analyse, ce sont principalement les chercheurs d'emploi inoccupés depuis deux ans ou plus qui déclarent être dans une situation financière instable et avoir des difficultés importantes à joindre les deux bouts. Ces personnes ont en effet connu plusieurs paliers de diminution de leurs allocations de chômage et sont au plus bas de la dégressivité avant leur entrée en formation. Pour garantir la constance des allocations des stagiaires qui connaissent la dégressivité et pour permettre la stabilité administrative de tous les stagiaires, un projet de contrat-parcours est en cours de mise en place. Le contrat-parcours permettrait de considérer tout le parcours de formation, y compris de courtes interruptions entre des actions de formation, comme une même période, permettant ainsi de maintenir le gel de la dégressivité des allocations de chômage, et de faciliter la gestion administrative en évitant la succession des flux entre Bruxelles Formation, Actiris et l'ONEM à chaque changement de statut du chercheur d'emploi, puisque ces flux peuvent mener à des ruptures. Ce projet de contrat-parcours a été initié au sein de Bruxelles Formation depuis 2021 et est, au moment de la publication de ce rapport, au stade de projet pilote.

(90) ONEM. (2022). *Dix ans de dégressivité renforcée des allocations de chômage—Évaluation de l'impact sur les transitions vers l'emploi et sur les dépenses sociales au cours de la période 2010-2020* (p. 55). ONEM. <https://www.onem.be/file/>

(91) Les personnes en FPIE reçoivent une indemnité de formation versée par l'employeur et est supérieure ou égale à la prime horaire de formation.

(92) Cfr. les déclarations du Ministre Clerfayt dans Biermé, M., & Parzys, A. (2023, septembre 11). Quel chemin de formation pour mener les jeunes Bruxellois à l'emploi ? *Le Soir*, pp. 67. [cc73d96153bb-d5448a56f19d925d05b-1379c7f21/576cc9d-c92dbd54e2831e-7677ba53c-507cf4250e/27-10-2022_evaluatiedegressivite-it_fr_def.pdf](https://www.lesoir.be/1379c7f21/576cc9d-c92dbd54e2831e-7677ba53c-507cf4250e/27-10-2022_evaluatiedegressivite-it_fr_def.pdf), pp. 38.

Une autre mesure visant à améliorer la situation financière est la revalorisation de l'indemnité de formation. Cette mesure a l'avantage de s'appliquer à tous les stagiaires quelle que soit leur situation en tant que chercheur d'emploi, tandis que le gel de la dégressivité ne s'applique qu'aux chômeurs complets indemnisés qui suivent une formation à temps plein. L'indemnité de formation s'élève à l'heure de la rédaction de ce rapport, à 2 euros brut par heure de formation suivie après un élargissement sans conditions d'octroi en septembre 2019 et une revalorisation de 1 à 2 euros brut depuis janvier 2021.⁹¹ Une augmentation de cette indemnité à 3 euros par heure de formation suivie permettrait de rendre l'entrée en formation encore plus attractive pour les chercheurs d'emploi. Toutefois, afin de limiter les répercussions négatives de cette prime, il est indispensable, avant toute augmentation, de prévoir sa défiscalisation et son cumul intégral avec le Revenu d'Intégration Sociale, comme c'est le cas pour les allocations de chômage qui sont entièrement cumulables avec la prime de formation professionnelle.⁹² Sans cela, l'augmentation de la prime pourrait être contre-productive pour de nombreux stagiaires. Cette proposition a été transmise aux Ministres compétents, tant régionaux que fédéraux, dans le cadre des travaux inter-administrations de la Plateforme interfédérale de lutte contre les métiers en pénuries. Elle ne fait actuellement pas l'objet d'une mise en œuvre.

Nous l'avons vu, des mesures existent pour inciter les chercheurs d'emploi à se maintenir dans leur parcours de formation. Cependant, la précarité est un obstacle à la formation parfois avant même le début du parcours de formation. En effet dans son étude sur le non-recours aux droits, l'Observatoire de la Santé et du Social a mené des entretiens avec des personnes qui n'ont pas pu avoir recours à leur droit à la formation en raison de contrôles accrus et d'interventions des CPAS dans leur parcours pour les obliger à faire certaines formations ou à les détourner d'autres, par exemple en leur imposant une mise à l'emploi via l'article 60. L'Observatoire note ainsi que « les logiques d'activation de court terme sont parfois contradictoires entre elles et par rapport aux aspirations et aux parcours de vie des personnes ».⁹³ Le travail du Service d'Accompagnement Social des Stagiaires (SASS) observe également que des problèmes administratifs ou financiers tels que le non-recours au statut BIM, le gel de la dégressivité non appliqué, des allocations bloquées par manque d'information fluide entre Actiris et l'ONEM, ou encore les RIS diminués ou payés en retard du fait de la perception d'une prime de formation, mettent en péril le suivi de la formation du stagiaire et donc son droit à la formation professionnelle. Le travail du SASS reste donc crucial pour la lutte contre la précarité et pour la sécurisation des parcours des usagers.

Enfin, les événements mondiaux des dernières années ont contribué à l'augmentation du coût de la vie et au glissement dans la précarité d'une plus grande partie de la population belge.⁹⁴ La poursuite d'études portant sur les conditions de vie des stagiaires de Bruxelles Formation et ses partenaires en reprenant les méthodes de collecte de données du statut BIM est déjà prévue sur base d'une récurrence de deux ans. Nous planifions donc d'organiser une nouvelle collecte du nombre de stagiaires ayant le statut BIM parmi la cohorte de stagiaires de 2021 pour d'une part observer l'évolution de ce taux entre 2015, 2019 et 2021, et d'autre part pour observer les éventuelles conséquences de la crise sanitaire de 2020 sur ce public. De plus, de nouvelles enquêtes SILC ou encore des analyses qualitatives approfondissant certains thèmes comme le chômage de longue durée, seront utiles afin de déterminer les difficultés des stagiaires dans le suivi de leur stage ou formation et de répondre à leurs besoins dans une perspective de sécurisation du parcours de formation.

(93) Noël, L. (2016). *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise : Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016* (p. 164). Observatoire de la Santé et du Social. <https://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/publications/2016-rapport-thematique-aperçus-du-non-recours-aux-droits-sociaux-et-de-la>, pp. 53.

(94) Hovine, A. (2022, octobre 18). Vers un bain de sang social ? Les réseaux de lutte contre la pauvreté donnent l'alerte, *op. cit.*

V

BIBLIOGRAPHIE

- Agence Intermutualiste. (s. d.). *Atlas de données*. Consulté 27 juillet 2023, à l'adresse <https://atlas.aim-ima.be/base-de-donnees/?rw=1&lang=fr>.
- Amerijckx, G., Englert, M., Noël, L., van der Plancke, V., & Bernard, N. (2019). *Précarités, mal-logement et expulsions domiciliaires en Région bruxelloise : Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2018* (p. 152). Observatoire de la Santé et du Social. https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/pauvrete_expulsion_fr.pdf.
- Biermé, M., & Parzysz, A. (2023, septembre 11). Quel chemin de formation pour mener les jeunes Bruxellois à l'emploi ? *Le Soir*, 67.
- Bruxelles Formation. (2017). *Contrat de gestion 2017-2022* (p. 20). Bruxelles Formation. https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2019/06/contrat_gestion_web.pdf.
- Bruxelles Formation. (2021). *Les Conditions de vie des stagiaires en formation : Obstacles ou leviers?* (p. 180). Bruxelles Formation. https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2021/03/Etude_Conditions-de-vie-des-stagiaires_obstacles-et-leviers_janvier-2021.pdf.
- Bruxelles Formation. (2022a). *Les Conditions de vie des stagiaires en formation pré-qualifiante : Obstacles ou leviers ? Synthèse de l'étude* (p. 20). Bruxelles Formation. https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2022/04/Conditions-de-vie-des-stagiaires_web.pdf.
- Bruxelles Formation. (2022b). *Les transitions entre formation préqualifiante et formation qualifiante au regard des conditions de vie des stagiaires* (p. 49). Bruxelles Formation. https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2022/11/Rapport-Transitions_prequalifiant_qualifiant_et_conditions_de_vie_Novembre-2022.pdf.
- Bruxelles Formation. (2022c). *La « fracture numérique », les inégalités numériques et les stagiaires de Bruxelles Formation* (p. 26). Bruxelles Formation. https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2022/02/Fracture-numerique_14-6.pdf.

- Bruxelles Formation. (2023a). *Contrat de gestion 2023-2027* (p. 40). Bruxelles Formation. <https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2023/01/contrat-de-gestion-2023-2027.pdf>.
- Bruxelles Formation. (2023b). *Ventilation géographique des stagiaires en formation 2022* (p. 69). Bruxelles Formation. <https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2023/07/Rapport-Ventilation-geo-2022.pdf>.
- Bruxelles Formation. (2023c). *L'expérience du distanciel par les stagiaires de Bruxelles Formation : Représentations, vécus et souhaits : Étude réalisée dans le cadre du projet Dispositifs hybrides de formation*. Bruxelles Formation.
- Bruxelles Formation, & METICES. (2018). *Précarité du public en formation professionnelle en Région bruxelloise en 2015, Bruxelles Formation et partenaires : Étude sur base de données administratives* (p. 30). Bruxelles Formation. https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2019/07/Pr%C3%A9carit%C3%A9_public_formation_professionnelle_r%C3%A9gion_bruxelloise_2015.pdf.
- Bruxelles Formation, view.brussels, & Actiris. (2023). *Analyse de l'impact de la formation qualifiante sur l'insertion en emploi des demandeurs d'emploi bruxellois* (p. 67). Bruxelles Formation/Actiris. <https://www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2023/03/Analyse-de-l'impact-de-la-formation-qualifiante-sur-l'insertion-professionnelle.pdf>.
- Capéau, B., Cherchye, L., Decancq, K., Decoster, A., Ramaekers, E., Rongé, Z., Schokkaert, E., & Vermeulen, F. (2019). En faut-il peu pour être heureux ? Conditions de vie, bonheur et bien-être en Belgique. *Regards Économiques*, 144, 112.
- Charafeddine, R., & Drieskens, S. (2020). *Environnement, logement et tabagisme passif* (D/2020/14.440/71; p. 105). Sciensano. <https://www.sciensano.be/fr/biblio/enquete-de-sante-2018-environnement-logement-et-tabagisme-passif>.
- De Keersmaecker, M.-L., & Sonecom. (2019). *Observatoire des Loyers : Enquête 2018* (p. 102). Observatoire régional de l'Habitat de la Région de Bruxelles-Capitale.
- De Ridder, K., Couderé, K., Depoorter, M., Liekens, I., Pourria, X., Steinmetz, D., Vanuytrecht, E., Verhaegen, K., & Wouters, H. (2020). *Evaluation of the socio-economic impact of climate change in Belgium* (p. 253). Vlaamse Instelling for Technologisch Onderzoek (VITO). <https://climat.be/doc/seclim-be-2020-finalreport.pdf>.
- De Spiegelaere, M., Closon, M.-C., Deboosere, P., & Humblet, P. (2009). Santé et qualité de vie à Bruxelles. *Brussels Studies. La revue scientifique pour les recherches sur Bruxelles / Het wetenschappelijk tijdschrift voor onderzoek over Brussel / The Journal of Research on Brussels*. <https://doi.org/10.4000/brussels.967>.
- Dessouroux, C., Bensliman, R., Bernard, N., De Laet, S., Demonty, F., Marissal, P., & Surkyn, J. (2016). Le logement à Bruxelles : Diagnostic et enjeux. *Brussels Studies. La revue scientifique pour les recherches sur Bruxelles / Het wetenschappelijk tijdschrift voor onderzoek over Brussel / The Journal of Research on Brussels*, 99. <https://doi.org/10.4000/brussels.1346>.
- Duvoux, N. (2022). Précarité et insécurité sociale. *Constructif*, 62(2), 3235. <https://doi.org/10.3917/const.062.0032>.
- Duvoux, N., & Papuchon, A. (2018). Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale. *Revue française de sociologie*, 59(4), 607-647. <https://doi.org/10.3917/rfs.594.0607>.
- Ghesquière, F. (2022, février 28). La pauvreté ne touche pas que les chômeurs : L'insuffisance des politiques d'activation pour sortir de la pauvreté. *Inégalités.be*. <https://inegalites.be/La-pauvrete-ne-touche-pas-que-les>.

- Godart, P., Swyngedouw, E., Van Crieelingen, M., & van Heur, B. (2023). Les expulsions de logement à Bruxelles : Combien, qui et où ? *Brussels Studies. La revue scientifique pour les recherches sur Bruxelles / Het wetenschappelijk tijdschrift voor onderzoek over Brussel / The Journal of Research on Brussels*. <https://doi.org/10.4000/brussels.6434>.
- Hindriks, J., & Van Couter, J. (2022). *Agir durablement contre la pauvreté* (p. 124). Itinera.
- Hovine, A. (2022, octobre 18). Vers un bain de sang social ? Les réseaux de lutte contre la pauvreté donnent l'alerte. *La Libre Belgique*, 10.
- INAMI. (2023, juillet 4). *Intervention majorée : Plafonds des revenus*. INAMI. <https://www.inami.fgov.be/fr/themes/cout-remboursement/facilite-financiere/Pages/intervention-majoree-plafonds-revenus.aspx>.
- Institut bruxellois de statistique et d'analyse. (2022). *Panorama socio-économique 2022 : Contexte économique, social et environnemental de la Région de Bruxelles-Capitale* (p. 70). Institut bruxellois de statistique et d'analyse. <https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/Perspectiv-PanoramaSocioEconometique-FR.pdf>.
- Institut bruxellois de statistique et d'analyse. (2020a). *Part des bénéficiaires de l'intervention majorée dans la population de sexe féminin (%)—2019*. <https://monitoringdesquartiers.brussels/Indicator/IndicatorPage/2430?Year=2019&GeoEntity=1>.
- Institut bruxellois de statistique et d'analyse. (2020b). *Part des bénéficiaires de l'intervention majorée dans la population de sexe masculin (%)—2019*. <https://monitoringdesquartiers.brussels/Indicator/IndicatorPage/2429?Year=2019&GeoEntity=1>.
- Institut bruxellois de statistique et d'analyse. (2020c). *Part des bénéficiaires de l'intervention majorée dans la population totale (%)—2019*. <https://monitoringdesquartiers.brussels/Indicator/IndicatorPage/2428?Year=2019&GeoEntity=2>.
- Lauriks, F., Jacobs, D., & Meysman, F. (2022). *CurieuzenAir : Data collection, data analysis and results* (p. 50). University of Antwerp. https://curieuzenair.brussels/wp-content/uploads/2022/03/CurieuzenAir_AirQualityInBrussels-Report-Final-Version.pdf.
- Legrand, M. (2015, avril 1). Droit au logement : «Bruxelles ignore tout de 'ses' locataires». *Alter Échos*. <https://www.alterechos.be/droit-au-logement-bruxelles-ignore-tout-de-ses-locataires/>.
- Loisy, C. (2000). Pauvreté, précarité, exclusion. Définitions et concepts. *Les travaux de l'Observatoire*, 2352.
- Lorent, P. (2018, septembre 14). La précarité, frein majeur à la formation. *Le Soir*, 6.
- Meulders, D., O'Dorchai, S., Plasman, R., & Rycx, F. (2011). *Genre et Revenu : Analyse et développement d'indicateurs* (Belgian Gender and Income Analysis (BGIA), p. 386). Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.
- Noël, L. (2016). *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise : Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016* (p. 164). Observatoire de la Santé et du Social. <https://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/publications/2016-rapport-thematique-aperçus-du-non-recours-aux-droits-sociaux-et-de-la>.
- Noël, L. (2021). Non-recours aux droits et précarisations en Région bruxelloise. *Brussels Studies*, 157. <https://doi.org/10.4000/brussels.5569>.
- Observatoire de la santé et du social. (2020). *Baromètre social : Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2020* (p. 148). Observatoire de la Santé et du Social. https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre-welzijnsbarometer/barometre_social_2020_0.pdf.

- ONEM. (2022). *Dix ans de dégressivité renforcée des allocations de chômage—Évaluation de l'impact sur les transitions vers l'emploi et sur les dépenses sociales au cours de la période 2010-2020* (p. 55). ONEM. https://www.onem.be/file/cc73d96153bbd5448a56f19d925d05b1379c7f21/576cc9dc92dbd54e2831e-7677ba53c507cf4250e/27-10-2022_evaluatiedegressiviteit_fr_def.pdf.
- Richard, É. (2022). Devenir pauvre : du revenu au ressenti. Transitions vers et hors la pauvreté et bien-être subjectif. *Revue des politiques sociales et familiales*, 142143(1), 2345. <https://doi.org/10.3917/rpsf.142.0023>.
- Sacco, M., Smits, W., Kavadias, D., Spruyt, B., & d'Andrimont, C. (2016). Jeunesses bruxelloises : Entre diversité et précarité—Note de synthèse BSI. *Brussels Studies*, 98. <https://doi.org/10.4000/brussels.1339>.
- Schockaert, I., & Nicaise, I. (2012). *Les conditions de vie des personnes sans-abri et sans-chez soi et des personnes en séjour irrégulier : Premiers résultats*. HIVA - Onderzoeksinstituut voor Arbeid en Samenleving (KUL). <https://www.luttepauvrete.be/publications/confpresse%20silcut/texte%20recherche%20HIVA.pdf>.
- Sen, A. (2000). *Repenser l'inégalité*. Seuil.
- Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. (2020). *Combien de personnes sont-elles surendettées en Belgique?* (p. 7). Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. https://www.luttepauvrete.be/wp-content/uploads/sites/2/2020/02/chiffres_surendettement.pdf.
- Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. (2022). *Des faits et des chiffres : Quels sont les montants des allocations minimales et du salaire minimum?* (p. 15). Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. https://www.luttepauvrete.be/wp-content/uploads/sites/2/2022/03/220301_allocationsminimales.pdf.
- SPP Intégration Sociale. (2023a). *Montants RIS (et équivalent) de 2005 à 2023*. SPP Intégration Sociale. <https://www.mi-is.be/fr/outils-cpas/montants-ris-et-equivalent>.
- SPP Intégration Sociale. (2023b). *Taux de surcharge des coûts du logement*. Chiffres Pauvreté. <https://webiab-preview-fr.prd.pub.socialsecurity.be/topic/taux-de-surcharge-des-couts-du-logement>.
- Statbel. (2019). *Le logement occupe une place toujours plus importante dans le budget des ménages*. Statbel. <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/le-logement-occupe-une-place-toujours-plus-importante-dans-le-budget-des-menages>.
- Statbel. (2021). *Budget des ménages : Les ménages belges dépensent plus pour la nourriture, les boissons et le tabac*. Statbel. <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/budget-des-menages>.
- Statbel. (2023). *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale*. Statbel. <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>.
- Tovar, É. (2014). Mesurer la pauvreté : L'apport de l'approche par les capacités: L'exemple de l'aire urbaine parisienne en 2010. *Informations sociales*, n° 182(2), 4048. <https://doi.org/10.3917/inso.182.0040>.



ANNEXE



Enquête « précarité » auprès des stagiaires de Bruxelles Formation

Projet de questionnaire

Bonjour, je suis ..., je travaille pour le bureau d'études Sonecom.

Vous avez suivi (nb) formations auprès de Bruxelles Formation ou de ses partenaires, dont la plus récente dans le courant de l'année 2021, plus précisément à partir depuis.... (jusqu'au /et toujours en cour actuellement) dans le domaine de

Nous menons actuellement une enquête sur les situations de vie vécues par les personnes ayant suivi une de ces formations auprès de Bruxelles Formation en 2021 (situation familiale, logement, revenus, etc.). Vous devriez avoir reçu au cours des derniers jours un courrier officiel qui vous informait de cette enquête et vous invitait à y participer. .

Nous sommes conscients que les questions abordées toucheront des sujets sensibles, c'est pourquoi l'anonymat des réponses et des résultats est totalement garanti. L'objectif de cette enquête est de déployer des actions visant à améliorer la situation des personnes en formation .

A titre d'exemple.... les précédentes enquêtes ont permis à un plus grand nombre d'entre vous de bénéficier de l'indemnité de formation et de remboursement de frais de déplacement, de mettre à votre disposition du matériel informatique, de mettre en place une campagne relative aux droits sociaux, d'augmenter la prime à la formation, etc. . Votre collaboration est donc très précieuse.

L'entretien téléphonique durera environ un quart d'heure. Est-ce que vous êtes disposé à y répondre maintenant ?

Logement

1. Dans quel type de logement résidiez-vous en 2021 ?

1. Une maison unifamiliale mitoyenne
2. Une maison unifamiliale 3 ou 4 façades
3. Un appartement
4. Un studio
5. Un duplex
6. Un loft
7. Autre, *précisez* :

2. De combien de pièces se composait ce logement ?

Quelle que soit leur taille, sans compter la salle de bain et les toilettes, ni les pièces utilisées exclusivement à des fins professionnelles ?

3. Etiez-vous, vous-même (ou une autre personne de votre ménage)...

1. Locataire unique
2. Locataire en colocation
3. Propriétaire ou usufruitier de ce logement
4. Logé gratuitement
5. Autre, *précisez* :



4. *Pas si Q3 = 4* Quel est le coût moyen mensuel que représentait ce logement ?

1. *Si Q3 = 1, 2 ou 5* Loyer.....
2. *Si Q3 = 3 ou 5* Remboursement de crédit.....
3. *Si Q3 = 3 ou 5* Précompte immobilier.....
4. Charges communes (eau, gaz, électricité, chauffage...)
5. Charges individuelles (eau, gaz, électricité, chauffage...)
6. Assurances
7. Autre, *précisez* :

5. A propos de ce logement, diriez-vous....

	Oui	Non
a. Qu'il était trop sombre, c'est-à-dire qu'il ne reçoit pas assez de lumière naturelle ?	1	2
b. Que vous aviez un défaut d'étanchéité du toit	1	2
c. Que vous aviez des problèmes d'humidité et/ou de moisissures	1	2
d. Qu'il y avait trop de bruit provenant des voisins ou de l'extérieur	1	2
e. Qu'il y avait des problèmes de pollution dans votre logement ou aux alentours, <i>par exemple de la suie, de la fumée, des poussières, des odeurs désagréables ou de l'eau polluée ?</i>	1	2

6. Aviez-vous dans votre logement...

	Oui à l'usage exclusif du ménage	Oui, partagé(s) avec d'autres ménages	Non
a. Une baignoire ou une douche	1	2	3
b. Des WC avec chasse d'eau	1	2	3

Biens et services

7. Selon vous, vos capacités financières actuelles vous permettent d'assurer les dépenses suivantes et de....

	Oui	Non
a. Payer le loyer, un emprunt hypothécaire ou des factures d'eau/gaz/électricité	1	2
b. Chauffer de manière adaptée votre logement	1	2
c. Faire face à des dépenses imprévues	1	2
d. De consommer régulièrement de la viande ou une autre source de protéines	1	2
e. De partir en vacances	1	2
f. De vous procurer un téléviseur	1	2
g. De vous procurer un réfrigérateur	1	2
h. De vous procurer une voiture	1	2
i. De vous procurer un téléphone	1	2

8. Selon vous, vos capacités financières **individuelles** actuelles vous permettent d'assurer les dépenses suivantes et de....

	Oui	Non
a. Remplacer des vêtements usés ou démodés par des vêtements neufs	1	2
b. Posséder deux paires de chaussures en bon état	1	2
c. Vous offrir une connexion internet à domicile	1	2
d. Retrouver des amis ou votre famille autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois	1	2
e. Participer de manière régulière à une activité de loisirs	1	2
f. Dépenser une petite somme d'argent chaque semaine pour vous-même	1	2
g. De participer à des activités sportives	1	2
h. De participer à des activités récréatives et culturelles (cinéma, théâtre, concerts, etc.)	1	2



9. En 2021, disposiez-vous des biens et « services » suivants ?

	Oui	Non
a. Un permis de conduire	1	2
b. Une voiture	1	2
c. Un autre véhicule motorisé ou à assistance électrique	1	2
d. Un accès direct aux transports en commun	1	2
e. Un smartphone/téléphone portable	1	2
f. Une tablette		
g. Un ordinateur personnel	1	2
h. Une connexion internet à domicile	1	2

10. Vous est-il arrivé au cours de l'année 2021 et pour raisons financières de....

	Oui	Non
a. Renoncer ou reporter des soins médicaux	1	2
b. Renoncer ou reporter des soins dentaires	1	2

Situation familiale

11. Quelle était votre configuration familiale en 2021 ?

1. Vous viviez chez votre père et votre mère (2 adultes mariés ou non)
2. Vous viviez soit chez votre père, soit chez votre mère : un seul adulte
3. Vous viviez seul(e) sans enfant
4. Vous viviez seul(e) avec enfant(s)
5. Vous viviez en couple (marié ou non) sans enfant
6. Vous viviez en couple (marié ou non) avec enfant(s)
7. Vous viviez avec des proches, des amis ou en colocation
8. Vous viviez autrement, précisez :.....

12. *Si Q14 ≠ 3 ou 5* Y avait-il des enfants dans le ménage se trouvant en garde alternée ?

1. Oui
2. Non

13. Pouvez-vous préciser la composition exacte de votre ménage (enfants **et** adultes compris) par le nombre puis le genre et l'âge de ses différents membres ? (nb)

1.a. Féminin/Masculin/Autre 1.b.

2.a. Féminin/Masculin/Autre 2.b.

3.a. Féminin/Masculin/Autre 3.b.

..... (x nb de personnes composant le ménage sur base de la Q13)

14. *Si au moins un enfant de moins de 3 ans dans le ménage à la Q13* En 2021, aviez-vous recours à des services de garde d'enfant en âge préscolaire (gardienne, crèche, etc.) ?

1. Oui, par un proche
2. Oui, dans un service payant subsidié
3. Oui, dans un service payant privé
4. Autre, *précisez* :
5. Non

15. Combien d'adultes en âge de travailler (18 à 59 ans, excepté étudiants de 18 à 24 ans) composent le ménage ?



15.1. Vous avez déclaré qu'il y avait **X (champ automatique)** membres de votre ménage en âge de travailler. *Si le/la répondant.e ne sait vraiment pas répondre à cette question, encoder 999.*

15.1.a. Pour le 1^{er} adulte, combien de mois de travail (en temps plein) ont été prestés lors de l'année 2021 ?

15.1.b. Pour le second adulte, combien de mois de travail (en temps plein) ont été prestés lors de l'année 2021 ?

..... (x nb de personnes composant le ménage)

16. Selon vous, comment le ménage dans lequel vous étiez domicilié en 2021 arrivait-il à joindre les deux bouts à la fin du mois, c'est-à-dire dans quelle mesure réussissiez-vous à payer les dépenses habituelles nécessaires ?

1. Très facilement
2. Facilement
3. Assez facilement
4. Plutôt difficilement
5. Difficilement
6. Très difficilement

17. Selon vous, les capacités financières **de votre ménage** vous permettraient, si vous en aviez le souhait de...

	Oui	Non
a. Payer à temps vos factures	1	2
b. Vous offrir chaque année une semaine de vacances hors de votre domicile	1	2
c. Vous offrir un repas composé de viande, poulet, poisson ou un équivalent végétarien tous les deux jours	1	2
d. Faire face à une dépense imprévue	1	2
e. Vous offrir une voiture	1	2
f. Chauffer votre domicile	1	2
g. Remplacer des meubles endommagés ou usés	1	2

18. Pouvez-vous me dire quel était le **revenu total disponible** (argent dont vous disposez réellement) **de votre ménage** pour le mois de octobre 2021 (soit pour l'ensemble des personnes vivant dans votre ménage en considérant toutes les sources de revenu et après transferts éventuels : impôts, pensions alimentaires, etc.) ? *Si le/la répondant.e ne sait vraiment pas répondre à cette question, encoder 999.*



Revenus (individu)

Nous allons maintenant vous interroger sur un sujet sensible : **vos revenus à titre individuel**. Pour rappel, les données que vous fournissez sont anonymes et confidentielles. Afin de calculer vos revenus, nous vous demandons de faire référence **au mois d'octobre 2021**.

19. Pouvez-vous m'indiquer quel était votre revenu mensuel en 2021, en prenant comme exemple le mois d'octobre 2021, et en considérant toutes vos sources de revenu personnel ?

1. Revenus du travail **nets**, *soit des revenus professionnels issus d'un contrat salarié ou d'une activité indépendante*) :
2. Revenus à titre privé, *soit des revenus provenant de la location de biens immobiliers, d'actions/fonds/placements, etc.* :
3. Transferts entre ménages, *par exemple des rentes et pensions alimentaires perçues à titre personnel* :
4. Transferts sociaux, *par exemple allocations familiales, pensions de retraite et de survie, allocations de chômage, revenu d'intégration, allocations liées à l'éducation, indemnités maladie/invalidité, etc.*:
5. Allocations de logement :
6. **Total** : (calcul automatique, contrôle de la somme par enquêteur)

20. Aviez-vous.....

	Oui	Non	<i>Si oui, précisez le montant du remboursement mensuel</i>
a. D'autres crédits hypothécaires (autres que sur votre logement)	1	2	
b. Un ou plusieurs crédits à la consommation	1	2	
c. Un emprunt auprès de proches	1	2	
d. Autre, <i>précisez</i> :	1	2	

21. Depuis le début de l'année 2021, vous êtes-il arrivé...

	Oui	Non
a. De devoir emprunter à la banque	1	2
b. D'avoir un découvert		
c. De ne pas pouvoir payer votre loyer/remboursement dans les délais	1	2
d. De ne pas pouvoir payer d'autres factures liées au logement (électricité/gaz/eau/chauffage) dans les délais	1	2
e. De ne pas pouvoir payer un emprunt/crédit à la consommation dans les délais	1	2

**BRUXELLES
FORMATION**



former pour l'emploi